



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Forde (Barbade)	609
Déclaration de M. Alladaye (Bénin)	613
Déclaration de M. Dugersuren (Mongolie)	618
Déclaration de M. Pachariyangkun (Thaïlande)	622
Déclaration de M. Vunibobo (Fidji)	626
Déclaration de M. Ould Taya (Mauritanie)	629
Déclaration de M. Eikeni (Samoa)	632

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. FORDE (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au moment où la question de la rapidité avec laquelle cette organisation peut poursuivre la décolonisation des territoires d'Afrique qui ne sont pas encore indépendants est peut-être la question la plus importante dont s'occupe l'Assemblée, il est particulièrement significatif que vous ayez été choisi pour présider nos débats. La façon hautement compétente avec laquelle vous avez présidé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux vous qualifie amplement pour ce poste. Pour la Barbade, c'est un double plaisir que de pouvoir vous féliciter, Monsieur le Président, car nous avons une haute estime pour vous en tant que Haut Commissaire non résident de votre pays auprès de la Barbade et nous nous réjouissons des liens historiques et culturels étroits qui existent entre la République-Unie de Tanzanie et la Barbade.

2. L'entrée à notre organisation de l'Etat antillais frère, Sainte-Lucie, est une source de grande fierté et de satisfaction pour la Barbade et pour les Caraïbes. Cela nous confirme dans notre foi en l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour faire appliquer le principe de l'universalité de sa composition ainsi que la parité entre tous les Etats Membres, quelle que soit leur dimension ou leur richesse.

3. Depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV) de 1960, qui a fait date, de nombreux pays, parmi lesquels la Barbade, ont secoué le joug du colonialisme et ont rejoint les rangs des pays libres. Ce processus inexorable se poursuit, encore qu'avec difficulté parfois. Il faut souhaiter que cette assemblée, à sa trente-cinquième session, accueillera encore au moins trois Etats des Caraïbes comme Membres à

part entière, à savoir Saint-Vincent, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Antigua.

4. Mais les efforts que nous consacrons à la décolonisation doivent être renforcés et nous ne devons cesser de nous faire entendre, sinon la réalisation de la pleine indépendance d'un autre pays frère des Caraïbes, Belize, sera continuellement retardée. La Barbade continue de déplorer la revendication persistante et intransigeante du Gouvernement guatémaltèque sur le Territoire du Belize, au mépris de l'opinion mondiale et des résolutions de l'ONU. Il ne fait aucun doute que la cession d'une partie quelconque du Territoire du Belize entraînerait une instabilité et constituerait une menace à la paix et à la sécurité dans toute la région. En dépit de l'appui international écrasant apporté au droit du Belize à l'autodétermination, comme il est apparu dans cette enceinte, notre organisation ne s'est pas rapprochée de la solution des problèmes qui entravent la marche du Belize vers l'indépendance. Nous invitons les pays qui continuent de s'abstenir de voter sur cette question à respecter le principe et à reconnaître l'importance qu'il y a pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à ce que l'on résolve la question du Belize conformément aux aspirations légitimes du Gouvernement et du peuple du Belize.

5. Il ne peut y avoir de compromis sur le principe de l'autodétermination ou sur la question de la décolonisation. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale s'est déclarée attachée au droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination, et elle a réaffirmé une résolution précédente demandant le retrait indonésien de ce territoire [*résolution 33/39*]. L'invasion et l'annexion de ce petit pays par l'Indonésie continuent d'être une source de vive préoccupation pour la Barbade. Notre pays continuera à apporter son appui sans réserve au peuple du Timor oriental dans sa juste lutte contre l'occupation étrangère.

6. Dans le cas du Sahara occidental, la Barbade apporte également son appui de principe au peuple sahraoui et à son représentant authentique, le Front POLISARIO¹, dans leurs efforts pour résister au colonialisme. La Barbade félicite la Mauritanie d'avoir abandonné sa revendication sur une partie du territoire sahraoui.

7. Les grands espoirs qui étaient ceux de beaucoup d'entre nous, voici près d'un an, de parvenir à une solution rapide du problème de la Namibie, sur la base du plan d'action approuvé par le Conseil de sécurité², ont été éteints par l'obstruction déterminée de l'Afrique du Sud quant à l'établissement d'une présence des Nations Unies en Namibie pour superviser et contrôler les élections. Bien que la Barbade reconnaisse que la coopération entière de tous les intéressés est indispensable à la mise en œuvre du

¹ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

plan d'action du Conseil de sécurité, nous considérons que les puissances occidentales ont une responsabilité particulière à cet égard.

8. La Barbade est pleinement consciente de l'importance de l'Afrique du Sud en tant que source majeure d'approvisionnement en matières minérales pour quelques nations industrialisées occidentales. Mais il s'agit là de considérations seulement économiques et d'égoïsme pur et simple; cela ne devrait pas dissimuler derrière un écran de fumée l'abandon du principe ou le retard dans le processus de l'indépendance véritable de la Namibie et de la libération définitive des peuples noirs d'Afrique australe. La Barbade renouvelle l'appel qu'elle a lancé si souvent en vue de l'imposition à l'Afrique du Sud de sanctions totales économiques et militaires pour obliger ce pays à mettre fin à sa résistance pour ce qui est de la Namibie et à abandonner son régime inique et oppressif d'*apartheid*.

9. La proposition récente sur le conflit rhodésien, sur laquelle un accord a été réalisé il y a quelques mois à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15], représente un pas prometteur dans la voie de la solution du problème rhodésien. Nous appuyons pleinement cet accord du Commonwealth et nous espérons que les entretiens qui se déroulent présentement entre toutes les parties au conflit déboucheront incessamment sur un règlement négocié satisfaisant pour toutes les parties.

10. Mais, même dans les régions où le processus de décolonisation est apparemment terminé, de nouvelles formes de colonialisme réapparaissent ou bien l'autodétermination n'est pas entièrement appliquée. Le Moyen-Orient est l'une de ces régions. La réalisation de l'autodétermination authentique du peuple palestinien, ainsi que le Secrétaire général nous l'a rappelé, est essentielle à "la stabilité politique, économique et militaire du monde" [voir A/34/1, sect. III]. Pour qu'il y ait paix et stabilité, des négociations doivent s'engager entre toutes les parties. Les efforts faits à Camp David ne sont que des tentatives sur la voie d'un règlement d'ensemble. Une paix globale ne peut être réalisée, à notre avis, que si l'on reconnaît le droit du peuple palestinien à la pleine autodétermination et à une patrie qui lui soit propre, et le droit d'Israël, de même façon, d'exister à l'intérieur de frontières sûres. On ne parviendra jamais à une telle paix alors que l'on assiste à des raids périodiques et à l'expansion permanente de nouvelles colonies de peuplement.

11. Depuis des années, nous entendons de nombreux orateurs s'extasier sur les vertus de la détente. On nous a dit que la guerre froide était finie et qu'une ère nouvelle de coexistence pacifique avait remplacé celle de la guerre froide d'antan.

12. Au cours de l'année dernière cependant, il est devenu apparent pour les habitants des Caraïbes que cette croyance est une illusion dangereuse, car les superpuissances rivales ouvrent de nouveaux fronts à l'intérieur de la région. D'une part, l'une des superpuissances continue d'agir selon sa vision messianique, hégémoniste et idéologique d'un monde où tous les pays adopteront son système économique, social et politique. D'autre part, l'autre superpuissance a remis à jour les concepts périmés contenus dans la doctrine de Monroe et la philosophie de la "destinée manifeste"; elle les a époussetés et les a présentés au monde comme des solutions nouvelles à des problèmes contemporains.

13. Depuis l'époque du commerce des esclaves, les Caraïbes n'avaient pas assisté à un tel spectacle de confrontations et d'intrigues internationales. Dans la confusion occasionnée par l'avènement et l'intensification de la guerre froide dans les Caraïbes, la Barbade tient à établir clairement sa position. La Barbade n'a pas acquis son indépendance en 1966, pour l'abandonner à nouveau en devenant l'Etat vassal de quelque superpuissance que ce soit. Refusant de transiger, nous nous opposons à tout genre d'impérialisme ou de colonialisme. Il s'ensuit que la Barbade rejette les doctrines impérialistes dangereuses de "l'équilibre des forces", de la "corrélation des forces" et des "sphères d'influence"; en corollaire, la Barbade fait sien le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, principe que cette assemblée a défendu en de nombreuses occasions. Le peuple des pays souverains doit avoir le loisir de pratiquer l'autodétermination et de résoudre à sa guise ses problèmes nationaux. La guerre froide dans la région des Caraïbes a créé une situation où les maraudeurs, les pirates et les mercenaires menacent les populations de destruction. Cela a accru à son tour la militarisation de la région, car de nombreux Etats, menacés par des gangsters internationaux, constatent qu'il est nécessaire, afin de se protéger, de consacrer des ressources rares à l'achat d'armes.

14. La Barbade a toujours estimé que l'acquisition d'armes épuise des ressources humaines et matérielles rares, qui seraient mieux utilisées au développement de nos pays et à la satisfaction des besoins fondamentaux de nos peuples. Nous sommes convaincus que le désarmement devrait être général et complet. Malheureusement, seuls des progrès très limités ont été réalisés en matière de désarmement au cours de la dernière décennie. Pour marquer combien nous sommes attachés à la réalisation d'un désarmement complet, nous ratifierons, dans quelques jours, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe].

15. Les pays ne peuvent pas réaliser les aspirations de leurs peuples dans une atmosphère de violence. La Barbade, l'année passée, a fait l'objet de menaces de la part de mercenaires. C'est la raison pour laquelle la Barbade continuera résolument d'appuyer toutes les mesures visant à éliminer le terrorisme et le recours aux mercenaires. Ces maux toujours croissants sont à déplorer car ils constituent une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures d'autres pays, dont le but est de créer la tension et l'instabilité dans le monde. Mon pays recherchera, à la présente session, l'appui de tous les pays pour qu'une résolution énergique contre le recrutement, l'entraînement et l'hébergement de mercenaires soit adoptée, et œuvrera en vue d'arriver à un accord sur une convention internationale visant à éliminer ces maux.

16. A de nombreuses occasions, aussi bien ici qu'en d'autres instances, le Gouvernement de la Barbade s'est fait l'avocat de la défense des droits de l'homme. Nous continuerons d'appuyer les initiatives visant l'élimination des violations des droits de l'homme où qu'elles soient commises. C'est avec une consternation croissante que nous suivons la situation dans de nombreux pays où nous voyons se commettre de graves violations des droits de l'homme les plus élémentaires dans les domaines tant politique que social.

17. En raison de notre préoccupation, nous continuerons d'appuyer toute action visant à améliorer le mécanisme international de promotion et de protection des droits de

l'homme. Nous nous élèverons impitoyablement aussi contre les abus où qu'ils soient commis, même si notre franchise nous vaut la colère passagère de nos amis. C'est pourquoi nous abhorrons le déni croissant des droits de l'homme qui se manifeste dans les Caraïbes, en particulier le déni du droit d'objection et du droit d'appuyer ou de créer des partis politiques de son propre choix. A notre avis, il ne peut y avoir de démocratie véritable là où des personnes sont détenues sans être accusées d'une faute punissable par la loi, emprisonnées pour leurs opinions politiques ou se voient refuser le droit à un procès juste et libre.

18. Un problème particulier des droits de l'homme d'intérêt mondial est le vaste exode de réfugiés quittant leurs pays d'origine qui se produit dans le monde entier. Ce problème a pris des proportions inquiétantes en Indochine et constitue une menace à la paix et à la stabilité mondiales. Nous sommes en ce moment témoins d'un mépris impitoyable des principes humanitaires. La Barbade appuie de tout cœur la création d'un fonds spécial en faveur des réfugiés ainsi que tous les efforts entrepris par les Nations Unies en vue de soulager leurs souffrances. Nous ne devons pas permettre que des pactes politiques et des alliances idéologiques nous empêchent de condamner les politiques répressives de ces pays qui méprisent et violent les droits de l'homme. Ma délégation est par conséquent disposée à appuyer toute mesure visant à obliger les contrevenants à revoir leurs politiques afin de freiner tout exode excessif de leurs citoyens.

19. Cette organisation doit aussi poursuivre inflexiblement l'examen des aspects économiques des droits de l'homme. Car la majorité des populations du monde continue de souffrir de malnutrition et ne dispose pas des soins de santé appropriés ni de logements convenables, à mesure que l'économie mondiale souffre d'une récession de plus en plus grave.

20. L'impact des nombreux problèmes économiques auxquels nous devons faire face aujourd'hui est ressenti par tous les Etats. Cependant, la perspective est encore plus sombre dans le cas des pays en développement dont les économies sont plus faibles et plus vulnérables aux influences extérieures. Ces pays sont victimes, entre autres choses, de graves problèmes de balance des paiements, de termes de l'échange défavorables, de mesures protectionnistes croissantes, de l'inflation, du chômage, de taux de change instables, d'érosion de leur épargne déjà maigre, du manque d'accès aux marchés de capitaux pour financer des taux raisonnables de développement, et du problème omniprésent d'insuffisance d'énergie et de la constante augmentation des prix.

21. Le manque de résultats significatifs dans les efforts tentés en vue de résoudre ces problèmes est dû à l'absence de volonté politique authentique de la part des gouvernements de s'engager dans l'action nécessaire pour s'attaquer à ces problèmes. Trop de nos pays — aussi bien développés qu'en développement — continuent de penser en termes d'intérêt national égoïste.

22. C'est précisément cette forme d'intérêt égoïste et cette méfiance qui ont empêché la cinquième session de la CNUCED de réaliser des progrès sur les questions de structure des relations Nord-Sud. C'est précisément cette atmosphère de méfiance qui est cause de l'échec des travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et de ceux du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du

développement. C'est précisément cette absence d'engagement qui est la cause des résultats limités des travaux de la Conférence sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 31 août.

23. La Barbade croit que le seul moyen de tirer l'économie mondiale du marais dans lequel elle s'est enlisée est d'entamer immédiatement un dialogue complet, constructif et véritable sur les questions relatives au changement de structure, au commerce, à l'énergie et à la réforme monétaire. Ce qu'un tel dialogue exige en premier lieu est la volonté politique née de la réalisation de l'interdépendance des Etats. Cette interdépendance doit permettre la reconnaissance et l'acceptation totales de la part de tous les pays de la nécessité de procéder à des ajustements structurels permanents.

24. Au moment où nous entrons dans les années 80, une nouvelle stratégie internationale pour le développement nous offrira l'occasion de sortir de l'impasse et d'œuvrer de nouveau, bâtissant à partir de nos succès et tirant la leçon de nos erreurs. La nouvelle stratégie internationale pour le développement devrait être l'instrument principal de la promotion du développement économique global. Cette stratégie devrait établir un cadre précis permettant d'atteindre de façon réaliste les buts et les objectifs envisagés. Elle devrait impliquer la participation de la communauté internationale tout entière, avec des obligations et des engagements que devront respecter les pays développés comme les pays en développement. Elle devrait servir à soutenir nos efforts en vue de transformer l'ordre économique mondial.

25. Nous — pays du tiers monde — devons reconnaître la nécessité de renouveler notre engagement à œuvrer patiemment et systématiquement à l'instauration du nouvel ordre. L'indépendance collective et la coopération économique entre pays en développement sont des bases importantes sur lesquelles il est possible d'instaurer un tel ordre.

26. Les ressources mondiales d'énergie sont au cœur des questions relatives à la croissance et au développement économiques. Les augmentations continues du prix du pétrole posent de sérieux problèmes financiers aux pays en développement importateurs de pétrole tels que la Barbade. La dernière augmentation aura un effet débilant sur notre économie.

27. Le besoin d'efforts coordonnés, cohérents et systématiques en vue de mettre au point une stratégie à long terme qui soulagerait le fardeau des pays en développement importateurs de pétrole se fait actuellement sentir. Simultanément, la recherche d'autres sources d'énergie devrait s'intensifier. De nombreux pays se sont déjà engagés dans cette voie. Sans critiquer ces initiatives individuelles, la Barbade croit que des efforts concertés de la part de la communauté internationale sont nécessaires pour résoudre ce problème. La Barbade envisage donc favorablement la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prévue pour 1981, et nous nous réjouissons de participer pleinement et efficacement aux travaux de cette conférence.

28. La Barbade, dans d'autres instances et à d'autres occasions, a énoncé des propositions spécifiques visant à résoudre, à court et à long terme, le problème de l'énergie. Nous n'avons pas besoin de les répéter ici, si ce n'est pour dire que certaines d'entre elles sont reflétées dans l'allocution que le Président du Mexique, M. López Portillo, a faite devant cette assemblée le 27 septembre 1979 [11^e séance]. Ses propositions constructives devraient être

pleinement prises en considération par tous les pays. Pour notre part, nous désirons seulement réaffirmer à ce stade la nécessité pour les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] de recycler leurs bénéfices pétroliers excédentaires pour venir en aide au développement si nécessaire des pays du tiers monde.

29. Un autre domaine d'importance vitale dans lequel la coopération internationale s'impose d'urgence est celui du droit de la mer. La Barbade a pris note du fait que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à la fin de sa huitième session, a approuvé un programme de travail³ prévoyant l'adoption l'an prochain d'une convention sur le droit de la mer.

30. Nous estimons qu'une telle initiative est de haute importance, mais nous avons la ferme conviction que l'adoption couronnée de succès d'une convention sur le droit de la mer nous échappera si nous ne faisons pas preuve de la volonté et de la détermination nécessaires pour comprendre les préoccupations et les difficultés les uns des autres et faire les concessions nécessaires pour élaborer un traité d'importance fondamentale pour l'avenir.

31. La Barbade, de même que tout autre petit pays insulaire en développement, continue d'accorder la plus haute importance à la mer pour l'avenir de son bien-être économique. Les ressources marines constituent bon nombre de nos ressources les plus vitales. C'est pourquoi le Gouvernement de la Barbade, en dépit de lourdes charges financières et de ses ressources humaines limitées, a continué de participer aux sessions consacrées au droit de la mer.

32. Nous nous préoccupons également de la manière la plus sérieuse de la protection de nos plages et de la mer qui nous entoure. La menace possible à nos plages par la pollution causée par le pétrole, que l'on peut attribuer à un comportement non réglementé et, en de nombreux cas, irresponsable de pétroliers sur les routes du centre de l'Atlantique, s'est accrue. La Barbade estime que la communauté internationale et les compagnies pétrolières ont l'obligation, à l'égard des petits pays insulaires situés sur la route des navires transporteurs internationaux de pétrole, de les protéger des dommages à l'écologie et à l'environnement.

33. Les pays insulaires en développement représentent plus de 10 p. 100 des Membres de cette organisation. Il convient d'accorder une attention toute spéciale à leurs problèmes particuliers si l'on veut parvenir à l'objectif général de justice, de paix et de prospérité que nous poursuivons. Il est fort inquiétant que ces problèmes n'aient reçu que peu d'attention en cette enceinte. Ces pays présentent des caractéristiques uniques, à savoir une faible population, une superficie restreinte, un isolement géographique, des ressources ou des possibilités économiques limitées qui rendent difficile pour eux de profiter pleinement des efforts internationaux visant à améliorer les perspectives économiques des pays en développement. Pour certains de ces pays insulaires, les rapports actuels de commerce et d'assistance peuvent même comporter des effets négatifs sur les perspectives de développement.

34. La Barbade, en tant qu'île à économie en développement, continue de critiquer la technique actuelle peu sûre utilisée pour l'attribution de l'aide. Le critère du revenu par tête d'habitant engendre une évaluation totale-

ment dépourvue de réalisme et de précision quant à la richesse du pays.

35. Les pays dits "à revenu moyen", tels que la Barbade, ont des problèmes réels et sérieux de développement et de structure en dépit d'un revenu apparemment élevé par tête d'habitant. C'est là ce qu'un expert en la matière a appelé le "mythe myope des pays à revenu moyen" et qui va à l'encontre de la réalisation de l'autosuffisance ou du progrès relatif, étant donné que, lorsque ces pays parviennent à un certain seuil de développement, une assistance vitale est retirée ou réduite très sensiblement.

36. On espère que d'autres critères seront adoptés, tels que la superficie du pays, son potentiel de développement considéré selon ses ressources réelles et la nature des problèmes qui se posent aux pays insulaires en développement, afin de parvenir à une nouvelle base philosophique sur laquelle serait accordée l'assistance.

37. C'est pourquoi la Barbade demande à cette organisation d'accorder une priorité élevée à la prompt mise en œuvre de mesures spéciales — y compris celles qui sont définies dans la résolution 111 (V) de la CNUCED⁴ —, destinées à aider les économies des petits pays insulaires en développement.

38. Les pays frères des Caraïbes comme Saint-Vincent, la Jamaïque, le Commonwealth de la Dominique et la République dominicaine, outre qu'ils souffrent de la vulnérabilité et de la fragilité particulières aux économies des pays insulaires en développement, ont récemment été exposés à une autre forme d'adversité, c'est-à-dire à des désastres naturels, tels que des éruptions volcaniques à Saint-Vincent, des inondations à la Jamaïque et des ouragans à la Dominique et en République dominicaine. La Dominique et la République dominicaine, en particulier, ont été presque totalement ravagées et connaissent maintenant une période difficile de reconstruction et de relèvement. La Barbade en appelle à la communauté internationale pour qu'elle réponde rapidement aux besoins urgents de ces pays en mobilisant les ressources appropriées nécessaires à leur reconstruction.

39. J'ai parlé un peu plus tôt de l'optimisme que nous inspirent les pas de géant accomplis dans le domaine de la décolonisation. Notre optimisme doit cependant être tempéré lorsque nous examinons dans le détail la décennie écoulée, comme il est d'usage de le faire à l'aube d'une ère nouvelle. L'ordre du jour de cette organisation mondiale s'est accru considérablement depuis sa création en 1945. Le monde est au cœur d'une période de changements et nous passons de crise en crise sans avoir le temps d'en régler une avant que ne se présente la suivante.

40. Des conceptions nouvelles, des intérêts nationaux apparaissent et il y a une interdépendance croissante des Etats. Nous avons assisté à un changement dans la structure des relations entre les grandes puissances. Le système économique international est mis à rude épreuve. Les problèmes permanents des droits de l'homme, de l'apartheid, du désarmement, du terrorisme, des mercenaires, du sort des réfugiés réclament notre attention. C'est de ce monde complexe, toujours mouvant et troublé, que l'Organisation des Nations Unies doit régler les problèmes.

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

³ Voir document A/CONF.62/88.

41. Mon gouvernement reconnaît les bienfaits sans égaux que la présence des Nations Unies a apportés aux populations de ce monde troublé. Il convient de se féliciter du rôle que l'Organisation a joué depuis 35 ans pour éviter un conflit global. Ses institutions spécialisées ont rendu des services inestimables qui n'ont pas reçu la même attention ni la même publicité que certains des problèmes dont elle a été saisie. En un mot, si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, il faudrait l'inventer.

42. Au moment où nous allons aborder les années 1980, prenons l'engagement de trouver un terrain d'entente pour parvenir à la justice, à la paix et à la prospérité.

43. M. ALLADAYE (Bénin) : Monsieur le Président, vous me permettrez, avant toute chose, d'exprimer ici les sentiments de profonde tristesse de ma délégation pour les deuils successifs que l'Afrique combattante a subis au cours de ces derniers mois du fait de la perte cruelle de deux de ses plus valeureux fils. La disparition brutale et précoce du président Houari Boumediene, de l'Algérie, et du président Antonio Agostinho Neto, de l'Angola, deux grands dirigeants de la lutte révolutionnaire contemporaine, deux hommes d'Etat qui ont mis leur vie au service de la cause de la liberté, de l'indépendance et de la dignité des peuples opprimés, sera ressentie encore très longtemps en notre sein comme une perte irréparable. Nous les pleurons et nous saurons puiser dans l'exemple qu'ils nous ont laissé la détermination et le courage indispensables pour continuer leur œuvre.

44. Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les chaleureuses et fraternelles félicitations de la délégation de la République populaire du Bénin qui salue avec satisfaction et fierté votre élection à la présidence de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Le fait que vous ayez été élu à l'unanimité pour présider les travaux de nos présentes assises constitue, cher frère et ami, à la fois un hommage mérité de la communauté internationale à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, pays de première ligne et rempart inexpugnable de la liberté dans cette région australe de notre continent où tant de nos frères connaissent encore la loi inique de l'oppression raciste et de l'exploitation coloniale la plus brutale et la plus anachronique, et la juste reconnaissance de vos mérites personnels de patriote convaincu et de diplomate avisé et inflexible au service de la cause de la liberté et de la dignité de nos peuples. Nous sommes convaincus que, sous votre haute direction, nos délibérations seront conduites avec efficacité et équité et que nos travaux atteindront un plein succès.

45. Ma délégation tient aussi à dire toute sa satisfaction et sa gratitude pour l'admirable et louable manière avec laquelle le Président sortant de notre assemblée, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, a organisé et conduit les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

46. Le Bénin voudrait aussi rendre hommage, une fois encore, aux brillantes qualités d'administrateur et de diplomate du premier fonctionnaire de notre organisation, M. Kurt Waldheim. Les activités qu'il a menées au cours de l'année écoulée vont dans le sens de la réalisation des objectifs fixés par notre organisation. La délégation béninoise voudrait, ici, lui renouveler sa confiance et l'assurer du soutien et de l'aide amicale de la République populaire du Bénin dans ses écrasantes mais exaltantes tâches au service de l'humanité.

47. Ma délégation voudrait enfin saluer très chaleureusement l'accession de Sainte-Lucie à la souveraineté internationale et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle assure le représentant de ce nouvel Etat de sa solidarité agissante et de sa coopération fraternelle.

48. L'actuelle session de l'Assemblée générale, la trente-quatrième depuis la fondation de notre organisation, fournit à tous les Etats Membres une occasion et un cadre exceptionnels de concertation et de discussion pour analyser la situation dans le monde, saisir le cours de l'histoire et mieux percevoir les contours des profondes transformations des structures au sein des sociétés, car notre session se situe à une période particulièrement tumultueuse et riche de conflits ouverts, d'explosions encore souterraines et de séismes révolutionnaires de l'histoire des hommes et de leurs sociétés.

49. L'inégale et scandaleuse distribution des richesses et des technologies, l'exploitation cynique et scientifique, l'impérialisme international, l'empire impitoyable des multinationales caractérisent notre époque, entretiennent et aggravent la pauvreté, l'arriération par des blocages de tous ordres, et l'oppression aux mille facettes et aux mille métamorphoses que subissent nos peuples.

50. Personne ne peut, en fait, espérer que nous nous lassions de crier et de dénoncer, à toutes les tribunes qui nous sont offertes, et dans les grandes circonstances de l'histoire d'aujourd'hui, ce qui nourrit le désordre établi dans l'économie mondiale et fortifie le scandale des injustices et inégalités, ce qui crée et alimente la haine entre les Etats et met en danger la paix et la sécurité internationales.

51. Après donc tous les honorables collègues qui, à cette tribune, vous l'ont déjà dit avec tant de foi et d'éloquence et avant ceux qui m'y succéderont, qu'il me soit permis de proclamer aussi mon refus de ce scandale et mon exigence de vérité et de justice car, de nos jours, seules l'incorrigible malhonnêteté intellectuelle et la logique honteuse des mauvaises propagandes au service des mauvaises causes peuvent vouloir nier la réalité massive et têtue des faits.

52. L'ancien et l'actuel ordre des choses se perpétuent ainsi dans l'économie mondiale. L'accession à l'indépendance de dizaines de nations anciennement colonisées depuis près d'une vingtaine d'années n'a que peu modifié le paysage économique du monde. L'échange inégal, l'exploitation nue et primaire de type colonial, les subtilités et les masques du néo-colonialisme, la dépendance technologique de plus en plus accrue des pays du tiers monde témoignent de nos misères et des handicaps qui nous sont imposés à tous les niveaux. L'endettement lourd et en perpétuel accroissement de nos pays grève nos budgets et limite dangereusement, s'il ne les annihile totalement, nos possibilités de développement harmonieux et indépendant. La diminution de l'aide elle-même à nos pays, ou la mise en place de mécanismes d'assistance, ne vise souvent qu'à organiser la recolonisation, constitue de graves et nouvelles hypothèques dont on doit craindre qu'elles ne compromettent gravement nos fragiles indépendances.

53. Le désordre monétaire, où l'on voit le cours de l'or s'affoler et certaines règles monétaires internationales instituées dès l'après-guerre confirmer leur caducité, s'accroît et renforce la position des forteresses impérialistes acharnées à conserver leurs privilèges mal acquis. Et, comme pour pérenniser ces déséquilibres et consacrer à jamais des institutions et des mœurs injustes de la loi du plus fort dans la pire des jungles, l'on organise la destruc-

tion de l'environnement, l'on pollue les mers, les océans et les continents; avec des milliards de devises fortes, qui surpassent des milliers de fois toute l'aide à nos pays et à nos économies, l'on accumule les moyens les plus sophistiqués, atomiques et classiques, de destruction pour exercer le chantage et la terreur afin d'imposer la loi de l'injustice et de l'inégalité aux victimes que nous continuons d'être.

54. Ce tableau caractérise le diagnostic qu'à longueur de conférences et de colloques notre organisation et les institutions qui appartiennent à sa famille, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la CNUCED, et tant d'autres organisations de toutes sortes, de par le monde, font, refont et illustrent, avec des statistiques, des données et des faits que les ordinateurs les plus perfectionnés confirment et raffinent. Vous me permettrez de vous en épargner la longue et épuisante citation. Vous permettrez que j'abandonne certains rites de nos discours, en évitant de vous la servir à nouveau, car cette liste vous la connaissez mieux que moi-même.

55. Ce qu'il faut dénoncer c'est le scandale d'un monde et d'un ordre, ou plutôt d'un désordre économique et moral où la richesse des uns domine et entretient la pauvreté des autres.

56. Ce qu'il faut dénoncer, c'est cet effort foncièrement vicieux et malhonnête que l'on déploie pour sauvegarder et maintenir, envers et contre tout, un monde injuste où le confort aseptisé des uns se moque du dénuement, de la faim et de la misère des autres.

57. Ce qu'il faut refuser, c'est l'assurance tranquille, l'arrogance des dirigeants d'empires, de banques ou de consortiums financiers qui s'ingénient à légitimer le statut de peuples esclaves où l'on rêve de nous reléguer.

58. Ce qu'il faut dénoncer aussi, c'est qu'en l'Année internationale de l'enfant des milliers d'enfants du tiers monde soient condamnés à une espérance de vie si courte et ne puissent jamais voir éclore toutes leurs capacités intellectuelles et physiques, précisément à cause de cet ordre économique international inégalitaire et injuste.

59. Voilà ce que ma délégation proclame avec conviction, en toute responsabilité, et avec la conscience de rester fidèle aux exigences de justice et de dignité que partagent avec nous tous les peuples du tiers monde.

60. Nous ne dressons pas ici un acte d'accusation où la haine et la passion remplaceraient la vérité et l'objectivité des faits. Nous ne disons rien qui n'ait déjà été analysé, discuté, commenté et adopté par notre grande organisation. Le nouvel ordre économique international est, depuis 1974, une exigence de l'histoire. Il résume un programme qui, en remodelant les relations économiques internationales, instaurerait des normes de justice et d'équité entre nos pays et nos peuples et procéderait à un rééquilibrage salutaire pour la paix et l'amitié entre les peuples, du commerce et des échanges actuels dans le monde.

61. De Manille, en 1978, à La Havane, à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, l'instauration de ce nouvel ordre a été, après tant d'autres réunions régionales, continentales ou mondiales, considéré comme la seule voie durable de réalisation d'une coopération internationale fructueuse et pacifique entre les Etats et les nations.

62. Les solutions à ce qu'il est convenu d'appeler la crise sont donc connues. Les réponses à la frustration inhumaine et illégale de nos pays et de nos peuples, dont les ressources

et le développement stagner, sont ainsi largement perçues sans toutefois avoir connu un quelconque début d'application sérieux à cause du blocage des pays impérialistes. En vérité, seules la solidarité, la lutte et l'organisation à l'échelle régionale et internationale de millions de "damnés de la terre" pourront imposer un jour l'instauration du nouvel ordre économique et contraindre ceux qui se refusent délibérément aux actes de raison et d'équité qu'exige aujourd'hui l'humanité.

63. Dans le tiers monde donc et au sein du mouvement des pays non alignés, les solidarités horizontales doivent de plus en plus se manifester pour accroître nos moyens de lutte pour l'équité et le développement, et mettre en échec certaines formes de chantage. C'est ainsi que, dans le domaine de l'énergie, pendant que les grands cartels pétroliers du monde accroissent de manière extraordinairement rapide leurs bénéfices, tout est conçu dans la propagande de certains cercles occidentaux pour faire des pays de l'OPEP les uniques responsables de la crise énergétique, de l'inflation et de la prétendue stagnation mondiale.

64. Une telle campagne devrait suffire à faire sentir à nos amis et frères de l'OPEP la nécessité d'accorder de plus en plus une part privilégiée à nos pays dans leurs programmes d'investissements financiers à l'étranger. C'est un devoir de solidarité et une exigence de raison qui ne peuvent que renforcer notre front commun contre l'exploitation et la domination étrangères, et contribuer activement à la lutte pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

65. Il faut certes reconnaître que les interventions des divers fonds arabes, l'aide de l'OPEP et l'assistance financière d'organismes bancaires afro-arabes, comme la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, multiplient les apports de capitaux et nous font bénéficier dans une proportion non négligeable des revenus pétroliers des producteurs du précieux or noir. Mais c'est une tendance à investir et faire fructifier l'argent dans les pays riches d'Occident qu'il faut désormais combattre et inverser, et des flux financiers supplémentaires dont il faudra enrichir notre coopération horizontale.

66. Nous venons d'essayer de désigner les acteurs principaux de l'entreprise internationale d'appauvrissement, d'exploitation et de spoliation de nos peuples, du bénéfice légitime de leur labeur et de leurs ressources. Nous avons en même temps édicté, avec toute la lucidité et la dignité révolutionnaires qui caractérisent désormais notre pays, la République populaire du Bénin, les prescriptions courageuses et un remède dont nous attendons moins de miracles que des effets directs sur l'injustice et le désordre établis dans l'ordre économique mondial. Car le nouvel ordre dont nous voulons contribuer à l'enfantement historique amènera à la modification qualitative et à la transformation progressive de la situation dans le monde, dans l'intérêt des dizaines de nations en développement de la périphérie du système capitaliste international. Mais l'économie des nations ne connaîtra de réel développement et ne bénéficiera de conditions stables de croissance que si la liberté des peuples, la souveraineté pleine et entière des nations ne souffrent aucune restriction et ne subissent aucune menace d'amputation ou de remise en cause.

67. L'impérialisme international dissimule bien difficilement ses ambitions de reconquête coloniale et d'asservissement néo-colonialiste. Ses agressions revêtent les formes les plus subtiles et les plus brutales. Sa stratégie permanente d'exploitation sans partage et d'oppression déve-

loppe et accumule les moyens les plus diaboliques et les plus sanglants de répression de la résistance de nos peuples, d'assassinat des grands dirigeants de la lutte révolutionnaire. Nonobstant, la conscience nationale des peuples des pays opprimés ne cesse de se développer et leur mobilisation s'amplifie dans la lutte contre l'ennemi séculaire, cajoleur et bourreau impitoyable à la fois, comme le lui impose sa nature hypocrite et sa propre logique.

68. Ainsi, depuis la trente-troisième session, le visage politique du monde a changé et pris de nouvelles couleurs. La chute et l'écrasement définitif des dictatures fascistes et pro-impérialistes d'Iran et du Nicaragua en témoignent.

69. Sur notre grand, riche et beau continent, l'Afrique, malgré les crimes barbares de l'impérialisme et en dépit de ses complots et de ses manœuvres, les peuples se mobilisent et luttent. Le colonialisme, le racisme et le néo-colonialisme demeurent, en effet, des méthodes de domination de l'impérialisme sur notre continent. Les régimes minoritaires de l'Afrique australe en sont l'expression ignoble et légitimement exécrée par l'humanité progressiste.

70. Les ruses et les échafaudages constitutionnels de la minorité raciste blanche du Zimbabwe et la trahison de Muzorewa n'ont pas réussi à faire accepter par l'Afrique un régime illégal et irrémédiablement condamné par l'histoire.

71. La solution dite interne en Rhodésie du Sud, où des renégats africains, traîtres à la cause sacrée de leur peuple opprimé, ont été utilisés, ne répond nullement aux profondes aspirations des masses laborieuses qui souffrent dans leur chair, leur sang et leur dignité.

72. La Puissance administrante, le Gouvernement du Royaume-Uni, doit assumer la pleine et entière responsabilité des massacres d'enfants, de femmes et de vieillards perpétrés par les racistes blancs de la Rhodésie du Sud dans les pays de première ligne, pour y semer la terreur et pour les dissuader de manifester leur solidarité active à l'égard de l'héroïque lutte armée du Front patriotique, seul et unique représentant du peuple du Zimbabwe. Malgré les sanctions obligatoires qui continuent de frapper le régime illégal de Salisbury, les armes dont se sert l'armée des colons blancs proviennent des arsenaux des pays occidentaux.

73. Un immense défi à la communauté internationale et à toutes les recommandations et décisions de notre organisation rend ainsi cruellement dérisoires et fictives des sanctions qui auraient pu très largement ramener les fascistes de la Rhodésie du Sud à la raison de notre temps et de l'histoire. Ceux qui contournent ainsi l'embargo obligatoire édicté par la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité et piétinent allégrement les résolutions de l'ONU se rendent complices des crimes quotidiens que la clique Ian Smith-Muzorewa commet en Zambie, au Mozambique, au Botswana et en Angola. Leur responsabilité directe n'échappera pas au jugement de l'histoire. Les plans d'extermination et d'agression ourdis à Salisbury et à Pretoria doivent être également assumés par eux. Et le sang des glorieux martyrs du Zimbabwe, de Kassinga, de Maputo et de Lusaka les éclaboussera inévitablement, quels que soient leur conscience honteuse, leurs subterfuges ou leurs recours académiques et juridiques.

74. Le programme des impérialistes et de tous ceux qui travaillent pour la reconnaissance internationale du régime Smith-Muzorewa est bien connu. Ils utilisent toutes sortes

de combinaisons constitutionnelles et de constructions électorales, convoquent conférences sur conférences, concertations sur concertations, avec des arrière-pensées qui ne peuvent échapper à la vigilance attentive de nos peuples. Nous restons convaincus que toutes ces manœuvres seront vouées à l'échec, car la communauté internationale ne se laissera pas tromper et mystifier.

75. Toute conférence ou concertation, pour atteindre un succès, doit viser, et viser essentiellement, à la reddition de la prétendue rébellion rhodésienne et à l'accession au pouvoir par les représentants authentiques du peuple zimbabwéen, le Front patriotique.

76. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent donc continuer d'accorder tout le soutien nécessaire aux forces de libération du Front patriotique, qui représentent et expriment les profondes aspirations des masses laborieuses du Zimbabwe.

77. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés vient de proclamer à nouveau cette exigence à La Havane [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 58]. Et que l'on ne s'y trompe pas, c'est la conscience du monde qui s'est ainsi exprimée, la voix fière et libre de l'immense majorité des peuples de notre très riche et belle planète, la voix des opprimés et de l'avenir du monde.

78. Le problème du Zimbabwe va de pair avec celui de la Namibie. La vision stratégique correcte du problème de l'Afrique australe, à partir de l'analyse élémentaire de certaines réalités géopolitiques, indique en effet de la façon la plus claire que l'indépendance de ces deux territoires favorisera inévitablement le processus de libération sur le territoire même de la prétendue République sud-africaine, où un régime colonialiste et raciste le plus ignoble qui soit impose une domination féroce et sans partage sur les populations autochtones, esclaves sur les terres de leurs ancêtres.

79. La tactique utilisée depuis deux ans par les puissances impérialistes est donc d'endormir l'attention de la communauté internationale et de démobiliser les forces de libération en leur faisant croire que les négociations, les concertations et les interminables conciliabules diplomatiques organisés d'une capitale à l'autre régleront le problème de la libération du Zimbabwe et de la Namibie.

80. Mon pays, la République populaire du Bénin, a dénoncé toutes ces manœuvres, dès les premiers jours de leur apparition. Le plan des cinq puissances occidentales pour la Namibie et le plan dit "anglo-américain pour le Zimbabwe"⁵ ne constituent en fait qu'une seule et même stratégie, mise au point pour lénifier la communauté internationale et démobiliser les mouvements de libération. Nous ne cesserons jamais de dénoncer ces manœuvres machiavéliques et de dire que seule la lutte armée courageuse et résolue libérera les peuples de ces deux territoires. Certes, un règlement pacifique est possible, mais il passe par l'application stricte des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], que les fantoches racistes de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, avec le soutien à peine voilé de leurs maîtres impérialistes, se refusent à mettre en œuvre.

81. Le régime Muzorewa-Smith en Rhodésie du Sud et celui de l'Alliance démocratique de Turnhalle en Namibie sont deux frères jumeaux que les impérialistes cherchent

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

astucieusement, par des moyens détournés, à faire reconnaître sur le plan international. Lors de sa dernière réunion, tenue à Monrovia en juillet, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a dénoncé vigoureusement cette politique et ces plans impérialistes qui bafouent les intérêts profonds de l'Afrique et de ses peuples et veulent institutionnaliser une forme que l'on croit maligne et savante, mais qui est vile et grossière, du néo-colonialisme.

82. La communauté internationale doit continuer également de dénoncer vigoureusement l'*apartheid* et entamer une action en vue de son élimination complète et définitive. Ni les générations africaines actuelles ni les générations futures n'accepteront telle aberration sociale sur notre continent.

83. Décoloniser et libérer la Rhodésie du Sud et la Namibie sont pour nous, Africains, et pour tous les peuples du monde des impératifs catégoriques, une mission sacrée que nous confient l'histoire et tous les combattants de la liberté qui ont généreusement versé leur sang pour cette noble cause. Mais cette œuvre de liberté et de justice ne s'achèvera jamais tant que l'*apartheid* sévira en Afrique du Sud et que cet énorme ghetto et base militaire de surveillance et d'encerclement du continent continuera d'être protégé, alimenté et défendu par l'impérialisme international. Aucune indépendance africaine ne saurait être complète tant que l'or, le diamant, l'uranium de l'Afrique du Sud, désormais protégée par un bouclier nucléaire venu d'Occident et d'Israël, vaudront bien plus, aux yeux de ceux qui tiennent les meilleurs sermons sur les droits de l'homme, que les vies et la dignité rassemblées de tous nos frères opprimés et humiliés et de l'immense diaspora noire du monde.

84. Et il est étrange et bien curieux que ceux qui tiennent le nazisme pour l'une des plus hautes perversités criminelles de l'histoire, et qui l'ont combattu au prix de millions de morts, se conduisent aujourd'hui, à l'égard de la plus fidèle mouture du fascisme hitlérien dans le monde contemporain, avec tant de complaisance bienveillante et lui manifestent une complicité si scandaleuse, non seulement en invoquant toutes sortes de prétextes honteux et de mauvaises raisons de droit pour refuser, ne serait-ce que d'isoler, au moyen de l'embargo, l'Afrique du Sud et la Rhodésie, mais également en leur fournissant à profusion soutien économique, diplomatique et surtout militaire.

85. Notre révolte s'en arrêtera à cette sobriété dans son expression verbale car aujourd'hui et demain, en Afrique, la lutte implacable et les sacrifices innombrables du Front patriotique, de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et de l'African National Congress d'Afrique du Sud aboutiront inéluctablement au triomphe de la liberté, de la justice et de la dignité pour les peuples de l'Afrique australe.

86. Le temps des décolonisations reste ainsi inachevé. Au Zimbabwe, la stratégie coloniale et impérialiste est trop claire, trop limpide dans son expression pour que nous nous méprenions sur ses projets agressifs. Un journaliste du *Nouvel Observateur* n'a-t-il pas ainsi, dans l'édition du 17 septembre 1979 de cet hebdomadaire français, révélé ce que chacun de nous sait et perçoit en insistant sur le fait "qu'il s'agit en fait de créer une ceinture d'Etats satellites où régneraient des proconsuls terus à l'abri des baïonnettes, c'est-à-dire sous la protection des jets, des radars, des missiles et de toute la panoplie militaire de standing OTAN dont dispose l'Afrique du Sud".

87. La création des bantoustans, ces nouvelles réserves à nègres, arides et pauvres, s'apparente à ce que l'on a vu dans d'autres grands pays, dans d'autres contextes historiques. Elle participe d'une organisation plus savante du système colonial, raciste et fasciste sud-africain où l'espace est découpé et organisé de telle manière que la minorité blanche s'assure les meilleures terres, les richesses essentielles et entretienne dans les territoires des bantoustans en même temps une main d'œuvre à très bon marché qu'elle peut renouveler, affamer, réprimer, humilier et massacrer à souhait.

88. Le procès de l'*apartheid* pourrait être instruit pendant de longues heures encore. Les faits, les crimes et l'arrogance guerrière s'accumulent et s'étalent avec une nouvelle agressivité à mesure que les combattants de la liberté du Front patriotique, de la SWAPO et de l'African National Congress redoublent de détermination dans la lutte et mobilisent leurs peuples contre la plus barbare des colonisations et le plus barbare des fascismes contemporains.

89. La voie est certes encore longue, dure et sanglante vers la libération de l'Afrique australe. Mais plus âpre la lutte et plus grands seront nos sacrifices et nos actes de solidarité pour qu'un jour, là-bas, dans ce sud immensément riche de notre continent, comme dans sa partie nord-ouest, les agressions cessent et que le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté souveraines s'exerce sans restrictions et sans chantage militaire.

90. J'en viens ainsi à évoquer un autre scandale colonial et expansionniste qu'un gouvernement africain cherche désespérément à camoufler sous des mensonges, et à légitimer au moyen des armes et de l'agression.

91. J'en viens à répéter que pour mon pays, la République populaire du Bénin, la République arabe sahraouie démocratique est une réalité de droit et de l'histoire, que neuf nouveaux Etats viennent encore de reconnaître, et que le Front POLISARIO est l'unique et légitime représentant d'un peuple fier et héroïque, que le régime marocain, contre la raison et toute intelligence de l'histoire, poursuit le rêve insensé de soumettre à la loi coloniale.

92. A Monrovia, en juillet 1979, et à La Havane, il y a quelques semaines, l'OUA et le grand mouvement des pays non alignés ont réaffirmé qu'au Sahara occidental demeurait posé un seul problème fondamental et historique, celui du droit inaliénable à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple sahraoui. Aujourd'hui, les frères mauritaniens ont décidé de renoncer à toute prétention sur le Sahara occidental et de retirer leurs troupes de ce territoire en consacrant leur volonté courageuse par un accord avec le Front POLISARIO [A/34/427-S/13503, annexe I]. Quant au Maroc, il menace, terrorise, bombarde, tente de susciter des diversions armées avec certains Etats voisins, sans pour autant jamais réussir à empêcher des cuisantes défaites sur le terrain et la capture de milliers de ses soldats par l'armée de libération sahraouie. Quelle honte ! Nous disons et répétons que, tant que le Maroc s'entêtera à gaspiller ses ressources et à conduire son armée au suicide, à la conquête d'un territoire dont le seul maître et le seul possesseur est le grand peuple sahraoui, les armes et les munitions de l'armée marocaine continueront d'enrichir et de renforcer le potentiel des unités combattantes de la République arabe sahraouie démocratique.

93. Il revient à notre organisation de proclamer une fois encore, en toute lucidité et en toute clarté, le droit du peu-

ple sahraoui à l'indépendance et à l'autodétermination et d'exiger du Maroc qu'il renonce à ses ambitions annexionnistes.

94. Sans cette détermination à réaffirmer l'un des principes qui fondent notre action et justifient l'existence même de l'Organisation des Nations Unies, nous favoriserions et encouragerions l'aventure marocaine d'annexion territoriale et cautionnerions des agressions injustes contre le peuple sahraoui.

95. La situation dans le monde est, nous l'avons affirmé, caractérisée par la montée inextinguible de la colère des peuples qui refusent l'oppression, l'humiliation et l'injustice. La houle impétueuse des luttes populaires palestiniennes et arabes pose aujourd'hui à notre organisation et à l'humanité tout entière le problème de la guerre et de la paix au Moyen-Orient.

96. Guerre et paix au Moyen-Orient, guerre et paix, par voie de conséquence, dans le monde, constituent une alternative que seuls l'impérialisme et le sionisme entretiennent par les accords séparés de Camp David et, ailleurs, par la torture des patriotes arabes, les expropriations et les confiscations des terres palestiniennes. La triple coalition de Camp David, malgré ses trouvailles juridiques et la mise en place d'un véritable mécanisme de broyage et de liquidation de la résistance palestinienne, dont le drame sanglant du Sud du Liban constitue aujourd'hui un tableau pathétique, se heurte et se heurtera toujours au refus collectif et digne de tous les peuples du monde épris de paix et de justice.

97. L'OLP réalise l'unité de lutte du peuple palestinien. Elle en est l'émanation unique et légitime. Son audience internationale s'affirme de plus en plus, même dans certains pays où la propagande occidentale et sioniste s'acharne à la présenter comme un ramassis de terroristes et de criminels de droit commun. L'OLP seule porte l'avenir du peuple palestinien et en symbolise l'expression la plus vivante, la plus noble et la plus militante. La capitulation et la trahison égyptiennes échoueront pour avoir traité sans tenir compte de la résolution et de la détermination de l'OLP à lutter et à vaincre, quels que soient les milliards de dollars, la panoplie d'armes et l'assistance technique, les moyens d'espionnage et de renseignement que lui fournit l'impérialisme internationale.

98. Sur la terre de Palestine, où la parole de fraternité et d'amour des grandes religions universelles a jadis fleuri, le sionisme ne peut réaliser son rêve d'exproprier, d'opprimer et d'exploiter tout un peuple en l'accablant d'une haine injuste et indigne des frères et des fils des victimes de l'holocauste nazi. L'Etat sioniste d'Israël doit évacuer les territoires arabes occupés; Israël doit cesser de bombarder et de massacrer d'innocentes populations au Sud du Liban. Car la terreur aérienne, les ratissages quotidiens, ajoutés aux complots ourdis avec son nouvel allié et avec l'impérialisme international, ne feront que renforcer la détermination de l'OLP et accélérer la mobilisation des peuples de la région et du monde contre son arrogance, son oppression et son agression permanente.

99. Je pourrais affirmer que notre assemblée est aujourd'hui réunie pour prononcer et organiser un nouveau discours sur la paix universelle. Car, dès que l'on se déplace sur la carte du monde, un peu plus à l'est du foyer de tensions explosives du Moyen-Orient, c'est en Asie du Sud-Est que l'on voit couler le sang et les larmes des peuples et la loi des canons continuer de caractériser le paysage quotidien, dans une région où l'une des révolutions

les plus glorieuses de notre époque, la révolution indochinoise, nous aura tous tant inspiré et tant appris, dans une région où nous souhaitons qu'au-delà de certaines tensions et velléités de puissance regrettables les peuples retiennent l'unité et la solidarité qui leur ont permis de vaincre le plus puissant des impérialismes de notre temps, et de donner ainsi aux nations opprimées du monde une légende conforme à leur propre génie, à leur invincibilité et à leur amour de la valeur et de la dignité de la personne humaine.

100. C'est pourquoi ma délégation condamne le régime défunt de Pol Pot-Ieng Sary, qui s'est rendu coupable du génocide de plus de 3 millions de Kampuchéens et apporte son soutien ferme au peuple du Kampuchea dans sa lutte pour l'indépendance, la liberté et pour la construction du socialisme, et estime que seuls les représentants du Conseil révolutionnaire populaire doivent occuper le siège du Kampuchea au sein de notre organisation.

101. En Corée aussi, la paix et la réunification doivent se réaliser. Elles sont possibles si les propositions sages, réalistes et positives de la République populaire démocratique de Corée sont prises en considération, étudiées objectivement et soutenues par la communauté internationale.

102. Au Timor oriental, tel que l'exigent depuis plusieurs années, par la voie héroïque de la guerre populaire, les combattants du FRETILIN⁶, le droit à l'autodétermination et à l'indépendance doit également être appliqué.

103. Dans la grande Amérique latine, aux riches traditions de glorieuses luttes anti-impérialistes conséquentes, la flamme révolutionnaire allumée par les Simón Bolívar et les José Martí et ravivée par les héros de la caserne Moncada brûle plus vive que jamais, malgré les tentatives désespérées de l'impérialisme pour faire échec à la lutte des peuples sur ce continent.

104. La révolution béninoise soutient la République socialiste de Cuba dans sa légitime revendication pour la restitution de la base de Guantánamo, occupée contre son gré par les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que pour la levée inconditionnelle du blocus économique, injustement imposé à ce pays. Il n'est pas normal que le Gouvernement des Etats-Unis s'ingénie par des pressions de toutes sortes à dénier au peuple cubain son droit inaliénable à choisir la voie de développement qui lui convient.

105. La République populaire du Bénin soutient également le peuple de Porto Rico dans sa juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance, le peuple du Panama dans sa revendication légitime pour recouvrer sa totale souveraineté sur le canal qui traverse son territoire national, et tous les peuples de cette terre d'Amérique latine qui luttent contre les dictatures fascistes et leurs maîtres impérialistes.

106. Dans les océans de notre planète, d'énormes bases et de sites d'expérimentation nucléaire sont à présent installés et renforcés. Dans l'océan Indien, en particulier, qui baigne une partie importante et vitale de notre continent, la dénucléarisation et la démilitarisation totales doivent intervenir pour que nos pays puissent se développer en paix, choisir librement le chemin du progrès et de la justice.

107. Car la paix mondiale est nécessairement globale et indivisible. Et si nous saluons la signature à Vienne, le 18 juin 1979, du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, conclu à la

⁶ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

suite de la deuxième série de négociations à cet effet, à travers lequel nous voyons une amorce certaine de l'instauration d'un monde de fraternité et d'amitié entre les peuples tel que nous le souhaitons, il faut reconnaître que tout conflit armé, n'importe où dans le monde, et toute intervention impérialiste, dans n'importe quelle contrée du globe, sapent et minent dangereusement les heureux fruits issus des laborieuses négociations qui ont conduit à de tels résultats. Il y a une liaison objective et une interaction dialectique entre les crises et les conflits qui surgissent dans le monde. Et les guerres dites limitées peuvent provoquer en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie l'éclosion de catastrophes irréversibles. Le problème de la paix et de la sécurité internationales doit nécessairement être vu sous cet angle historique.

108. L'impérialisme international est, pour nos pays encore faibles et nos peuples encore soumis en très grande majorité à sa loi coloniale ou à sa domination néo-coloniale, le principal danger pour notre sécurité. Il a ainsi mis au point un programme où la panoplie des moyens d'agression, d'intervention et de subversion est raffinée et enrichie quotidiennement de nouveaux instruments de mort et de terreur. Parmi ces moyens privilégiés de chantage, d'asservissement et de déstabilisation des régimes progressistes qui ont choisi la voie anti-impérialiste et socialiste de développement se trouve aujourd'hui le mercenariat, ignoble, hypocrite et répugnant mode d'intervention armée dont mon pays a fait la cruelle et sanglante expérience le 16 janvier 1977. Aujourd'hui, les mercenaires qui ont attaqué mon pays, tué d'héroïques militants, civils et en uniforme, et semé la ruine et la désolation ne sont plus les fantômes et les flibustiers que certains pays s'étaient naguère plu à découvrir dans nos rapports sur l'agression. Aujourd'hui, l'agression barbare du 16 janvier 1977 n'est plus mystérieuse pour personne, même pour les plus hypocrites et les plus cyniques mercenaires de la plume au service de l'impérialisme.

109. En acceptant la plainte de certaines familles des victimes contre le sinistre Bob Denard et sa bande, le Tribunal de première instance de Paris corrobore bien la thèse de la matérialité de l'agression et des forfaits des nouveaux croisés sans foi ni loi de l'impérialisme.

110. Lorsqu'on observe qu'il y a quelques semaines à peine une intervention militaire à grande échelle, organisée par une puissance européenne, a installé au pouvoir dans un pays africain un nouveau fantoche pour succéder à un autre valet couronné, l'on se rend compte de l'actualité brûlante du problème de l'agression militaire ouverte ou déguisée contre nos pays. Devant ces nouvelles menaces à la sécurité internationale, à la paix, à la stabilité et à l'indépendance, les conclusions des travaux de l'historique Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des droits et la Conférence internationale sur le mercenariat, tenue à Cotonou du 9 au 16 janvier 1978, nous paraissent devoir retenir l'attention de notre organisation et obtenir l'adhésion active de la communauté internationale et, comme l'a déclaré notre grand camarade de lutte, le président Mathieu Kerekou, à l'occasion de cette conférence :

« La mobilisation de l'opinion internationale contre le mercenariat, l'intervention et l'agression impérialistes est le seul moyen d'empêcher que la politique de la canonnière d'un nouveau style soit institutionnalisée et s'impose dans l'indifférence générale et coupable. »

111. Que l'on me pardonne d'avoir oublié, ou traité de manière un peu brève, certains conflits ou de nombreux autres déchirements que connaît la vie internationale. Mais les signes d'espoir sont aujourd'hui nombreux et les raisons de lutter encore plus mobilisatrices quand nous voyons les représentants sandinistes héroïques, ceux de l'Iran nouveau et de la Grenade militante, siéger dans cette assemblée. Le Bénin révolutionnaire et pacifique est fier de leur présence ici. Nous oserons vaincre, nous oserons faire la révolution parce que c'est notre devoir.

112. Les difficultés, les contradictions et les embûches semées çà et là par l'impérialisme international et son hostilité fondamentale, et somme toute logique, ne nous ferons pas renoncer à nos options dans cette voie héroïque et juste; nous savons que nous sommes la majorité des peuples de la terre, la majorité des hommes de progrès, comme l'a démontré la dernière Conférence du mouvement des pays non alignés de La Havane, rassemblement grandiose dans l'histoire, s'il en fût !

113. J'espère, Monsieur le Président, avoir défini avec toute la clarté que vous exigeriez la position de mon pays.

114. Pour nous, en République populaire du Bénin, le temps des soupirs, des tergiversations et des vœux pieux doit cesser pour que la politique historique et la force des actes fassent de notre organisation un véritable outil de libération des peuples, d'entente libre entre les nations, et le grand carrefour de la paix et de l'amitié universelle que les rédacteurs de sa charte ont rêvé de créer.

115. Prêts pour la révolution ! La lutte continue !

116. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation mongole, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection bien méritée au poste de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. A l'instar des orateurs précédents, nous estimons que cette élection à l'unanimité est un hommage mérité rendu à vos éminentes qualités personnelles et, en même temps, une reconnaissance du rôle important et croissant de votre pays et du continent africain pour la cause de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social. Nous sommes sûrs que votre vaste expérience, vos qualités et votre parfaite connaissance de cette organisation internationale contribueront à faire en sorte que cette session soit couronnée de succès. Nous vous souhaitons bonne chance dans l'accomplissement de votre tâche.

117. Je voudrais maintenant, au nom du Gouvernement et du peuple de la République populaire mongole, exprimer nos condoléances les plus vives au peuple et au Gouvernement de la République populaire d'Angola pour le décès prématuré du président Agostinho Neto. Il laissera le souvenir d'un grand fils de l'Angola, aimé de son peuple, fondateur de la République populaire d'Angola et partisan ardent des mouvements révolutionnaires de libération nationale d'Afrique.

[*L'orateur poursuit en russe (interprétation du russe).*]

118. Un regard rétrospectif jeté sur les événements des dernières années, notamment de la décennie qui s'achève, nous convainc que l'atmosphère mondiale s'est améliorée grandement. Cela s'explique par l'activité accrue et le renforcement des forces de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social, ainsi que par l'affermissement du lien décisif que représente un socialisme véritable.

119. On peut trouver des preuves des récents succès des mouvements de libération nationale et des mouvements révolutionnaires des peuples dans la victoire historique remportée par le peuple vietnamien dans sa lutte contre l'agression de la principale puissance impérialiste, dans la création de la République socialiste du Viet Nam, dans la victoire de la révolution populaire et démocratique en Afghanistan, dans l'instauration du pouvoir populaire et révolutionnaire au Kampuchea, et dans la liquidation de Somoza au Nicaragua et celle du régime monarchique en Iran, etc. Des transformations très profondes de libération sociale des peuples se sont manifestées par les modifications socio-économiques importantes qui se sont produites en Ethiopie socialiste, dans la République populaire d'Angola, dans la République populaire du Mozambique, dans la République démocratique de Madagascar, dans la République démocratique populaire du Yémen, dans la République populaire du Congo et dans d'autres jeunes Etats.

120. Nous accueillons aujourd'hui Sainte-Lucie, autre jeune Etat qui vient de se joindre à la famille des Nations Unies.

121. Le mouvement des non-alignés joue un rôle encore plus positif dans les affaires mondiales. La sixième Conférence des pays non alignés, qui s'est récemment déroulée à La Havane, a constitué un événement de grande portée internationale. Elle occupera sans aucun doute une place importante dans la lutte des peuples pour l'approfondissement de la détente, pour le désarmement, pour leur libération nationale et sociale, contre l'impérialisme, le racisme et le néo-colonialisme.

M. Sinclair (Guyane), vice-président, prend la présidence.

122. Grâce aux initiatives et aux efforts des pays socialistes, on a vu une modification positive dans les relations entre Etats européens; cela se traduit dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, par les traités bilatéraux correspondants signés par l'URSS, par la République populaire de Pologne, par la République démocratique allemande et par la République socialiste tchécoslovaque avec la République fédérale d'Allemagne.

123. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle accru pour la cause vitale du renforcement de la paix et de la coopération internationale. Un progrès important a été accompli afin d'harmoniser les activités de l'Organisation avec le mouvement mondial, en vue de la prévention d'une guerre nucléaire mondiale et en faveur du désarmement.

124. Au cours des années 70, une série de traités et d'accords ont été conclus sur la limitation de la course aux armements et sur le désarmement. Parmi eux, le nouveau Traité concernant la limitation des armements stratégiques offensives, qui a été signé à Vienne le 18 juin 1979 entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique, revêt une importance exceptionnelle. Ce traité jette les bases nécessaires à des progrès réels sur la limitation quantitative et qualitative et sur la réduction des types d'armes les plus meurtriers; il donne une force nouvelle aux négociations en cours sur le désarmement, et il influence favorablement le climat international tout entier. Nous sommes convaincus que la ratification aussi rapide que possible de ce traité sera conforme aux intérêts vitaux des peuples du monde. Ce traité est trop important pour l'humanité pour devenir l'objet de manipulations politiques de la part de groupes d'un pays donné.

125. Des progrès considérables dans la corrélation des forces en faveur de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples ont apporté une modification positive dans les relations internationales, appelée aujourd'hui la détente. Certes, nous ne minimisons pas l'importance de l'intelligence et du réalisme dont ont fait preuve les cercles dirigeants occidentaux, qui ont reconnu qu'il n'y avait pas d'alternative à la détente.

126. En même temps, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas perdre de vue le fait que les adversaires de la détente n'ont pas déposé les armes. Au contraire, ils ont récemment intensifié leur action en ayant recours à la collusion alarmante des forces réactionnaires de l'impérialisme et du chauvinisme, et de l'expansionnisme des grandes puissances. Les plans de déploiement en Europe de nouveaux missiles nucléaires, la création de diverses forces expéditionnaires, le renforcement de la présence militaire des Etats-Unis dans l'océan Indien et en Extrême-Orient, les tentatives visant à forger de nouveaux blocs militaires au Moyen-Orient, en Afrique et dans certaines autres régions, ainsi que d'autres actes semblables des forces impérialistes et réactionnaires empoisonnent gravement le climat international. Une lourde responsabilité incombe à ces forces dans l'escalade de la course aux armements, l'aggravation des foyers existants de tension internationale, et dans le fait que de nouveaux foyers de tension se manifestent.

127. La course aux armements et la campagne antisocialiste et antisoviétique vont de pair, l'une étant destinée à justifier l'autre. Les fondements de cette politique se trouvent dans la volonté d'imposer une suprématie militaire au monde socialiste. Le danger extrême d'une telle politique réside dans le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, il y a là témérité et aventurisme.

128. Une politique fondée sur des positions de force naît d'aspirations expansionnistes et hégémonistes. Par essence, l'hégémonisme attente aux valeurs qui sont les plus sacrées pour tous les peuples, il nie et il porte atteinte au droit indéniable des autres de vivre dans l'indépendance et dans la liberté. Je crois qu'il est facile de comprendre les préoccupations graves qui sont celles du peuple de Mongolie devant une telle politique d'hégémonisme. A sa frontière sud, la République populaire mongole a pour voisin un pays qui, par diverses méthodes, attente constamment à sa souveraineté. Par ailleurs, nous comprenons fort bien la réaction hostile du représentant chinois dans cette assemblée, à la proposition de l'Union soviétique de faire figurer à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale un point intitulé "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243]. Une fois démasqués, les coupables recourent toujours à la tromperie et à la calomnie.

129. Le Gouvernement de la République populaire mongole se félicite de la nouvelle initiative soviétique, qu'il considère comme opportune et décisive. Un débat constructif à propos de cette question, la condamnation de l'hégémonisme et l'adoption d'une décision appropriée fondée sur le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [*ibid.*, annexe] permettraient de faire un pas important, de réaffirmer et de renforcer les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et cela faciliterait également l'amélioration de la situation internationale dans son ensemble.

130. Il est, selon nous, logique que cette question soit aussi discutée au sein du Conseil de sécurité, principal or-

gane des Nations Unies pour le maintien de la paix internationale, afin que l'on puisse par la suite élaborer une règle contraignante qui obligerait les Etats à renoncer à une politique d'hégémonisme, sous toutes ses formes et manifestations.

131. Si l'on veut préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales, il est essentiel d'accorder une grande importance à la question de la cessation de la course aux armements et de la prévention du danger de guerre nucléaire mondiale.

132. Le Gouvernement de la République populaire mongole considère qu'un pas important doit être fait dans la voie de l'arrêt de la course aux armements nucléaires en parvenant à un accord sur l'arrêt de la production de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive des stocks de telles armes jusqu'à leur complète destruction. Une proposition concrète à cet égard a été présentée par les pays socialistes au Comité du désarmement en février de cette année [voir A/34/27]. Nous estimons qu'il est nécessaire que l'Assemblée générale appuie de son autorité cette importante initiative et recommande au Comité du désarmement d'accélérer ses travaux sur cette question.

133. Une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires pourrait mettre fin à ce que l'on appelle la course technologique aux armes nucléaires, qui constitue une forme très dangereuse de la course aux armements. Les progrès accomplis jusqu'à présent aux négociations tripartites doivent être poursuivis afin d'arriver, dans un proche avenir, à résoudre d'une façon positive cette question d'importance vitale.

134. Le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires revêt une urgence encore plus grande, compte tenu en particulier des rapports indiquant que de nouveaux Etats ont l'intention d'acquérir des armes nucléaires. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir l'année prochaine, devra faire face à une tâche urgente, celle d'élaborer d'autres mesures efficaces visant à promouvoir la coopération internationale en renforçant le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

135. L'adoption de mesures visant à appliquer dans la pratique la résolution 33/72 de l'Assemblée générale, intitulée "Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires", et à parvenir à un accord international relatif au non-déploiement des armes nucléaires sur les territoires des Etats d'où de telles armes sont actuellement absentes faciliterait le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

136. Il faudrait également parvenir, aussi rapidement que possible, à un accord international sur le texte d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques ayant pour base le document conjoint proposé par l'URSS et les Etats-Unis [voir A/34/27, par. 56], accord qui représenterait un pas important dans la voie de l'interdiction d'un autre type d'armes de destruction massive.

137. La République populaire mongole est en faveur de l'accélération des entretiens sur l'interdiction des armes chimiques et la réduction des armes classiques.

138. Un programme concret d'action internationale, visant à mettre un terme à la course aux armements et à parvenir au désarmement par la création de conditions favorables à un tel objectif, a été présenté par les Etats so-

cialistes membres de l'Organisation du Traité de Varsovie dans les documents soumis à la réunion du Comité politique consultatif, tenue à Moscou en 1978 par cette organisation⁷ et à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères de ces pays, tenue à Budapest en 1979 [voir A/34/275-S/13344].

139. La République populaire mongole considère, entre autres choses, que la proposition des pays socialistes de réunir, au niveau politique, les représentants des Etats qui ont participé à la Conférence d'Helsinki pour discuter des questions du renforcement de la détente et de la limitation des risques d'affrontement militaire en Europe arrive fort à propos. De l'avis de ma délégation, une telle conférence devrait d'abord régler la question relative à la réalisation d'un accord entre les participants à la Conférence d'Helsinki sur la renonciation à l'emploi, les uns contre les autres, des armes nucléaires et d'autres types d'armes. Cette proposition des pays socialistes revêt en ce moment une importance encore plus grande, compte tenu de l'augmentation des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe.

140. A cet égard, la délégation de la République populaire mongole, au nom de son gouvernement, accueille chaleureusement la nouvelle initiative du Gouvernement de l'Union soviétique visant à la réduction du risque d'affrontement militaire en Europe. Il s'agit de sa décision de retirer du territoire de la République démocratique allemande, au cours des 12 prochains mois, jusqu'à 20 000 hommes et 1 000 chars soviétiques. A cet égard, nous accueillons favorablement aussi l'intention de l'Union soviétique de diminuer le nombre des systèmes nucléaires déployés sur la partie occidentale de l'Union soviétique, à condition que l'autre partie renonce au déploiement de missiles nucléaires supplémentaires sur les territoires des Etats européens membres de l'OTAN. Ma délégation espère que cette nouvelle manifestation de bonne volonté de la part des pays socialistes, qui est conforme aux intérêts du renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde, recevra un écho favorable de la part des pays occidentaux. Je voudrais également faire remarquer que cette mesure concrète prise par les pays socialistes offre de nouvelles perspectives pour faire progresser les entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Il est évident que les progrès de ces entretiens dépendent de la mesure dans laquelle les pays occidentaux seront prêts à se conformer au principe de sécurité égale.

141. La délégation de la République populaire mongole est convaincue que l'examen de l'ensemble des problèmes de désarmement au sein de l'instance qui jouit de la plus large autorité — c'est-à-dire la Conférence mondiale du désarmement — pourrait faciliter l'adoption de mesures efficaces de désarmement visant à la mise en œuvre des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], consacrée au désarmement. Nous sommes en faveur de la réunion, le plus tôt possible, d'une telle conférence à un niveau suffisamment élevé pour permettre l'adoption de décisions pratiques.

142. La République populaire mongole, comme de nombreux autres Etats, se prononce en faveur de l'élaboration et de la conclusion, aussi rapidement que possible, d'un

⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978, document S/12939.

traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales qui représenterait une importante garantie politique de la sécurité des Etats, et qui renforcerait considérablement la confiance mutuelle, créant ainsi un climat politique favorable à la poursuite d'objectifs ultérieurs de désarmement.

143. Les négociations sur le désarmement bénéficieraient grandement de l'adoption, à la présente session de l'Assemblée générale, d'une déclaration sur la coopération internationale aux fins du désarmement, dont le projet a été présenté par la délégation de la République socialiste tchécoslovaque [A/34/141/Add.1]. Une telle déclaration, qui unifie les principes politiques de l'approche, par les Etats, des problèmes importants du désarmement, faciliterait des négociations efficaces et réfléchies dans ce domaine.

144. La République populaire mongole attache naturellement une importance particulière aux problèmes du renforcement de la paix et de la sécurité en Asie. Dans de nombreuses régions de ce vaste continent, des peuples continuent de souffrir de conflits armés incessants provoqués par les forces de la réaction internationale. Des foyers de tension dangereux continuent d'exister en Asie et d'autres sont provoqués, menaçant la paix et la sécurité internationales. En outre, on assiste à une intensification des actions coordonnées des forces de l'impérialisme, de l'hégémonisme et du militarisme en Extrême-Orient et dans l'ensemble de l'Asie. Si on ne parvient pas à empêcher une telle évolution, l'Asie risque de devenir une menace réelle à la paix, à l'indépendance nationale et au progrès social des peuples. Le peuple de Mongolie qui, il y a 40 ans, a subi les conséquences néfastes de la politique de connivence des forces de la guerre et de la réaction ne peut rester indifférent à cette tendance actuelle quand la politique d'hégémonisme, dirigée principalement contre les pays socialistes, est encouragée par tous les moyens. En mai 1939, le Japon militariste, qui servait de bastion en Extrême-Orient à ce qu'on appelait alors le "pacte anti-Komintern", a attaqué la République populaire mongole avec des forces importantes en vue de s'en servir comme d'un tremplin pour ses futures attaques contre l'Union soviétique. Se fondant sur l'accord de 1936 entre les deux pays, l'Union soviétique est venue à notre aide. La victoire commune des membres du nouveau monde socialiste sur l'un des Etats d'avant-garde de l'impérialisme, au cours d'une guerre sanglante qui s'est poursuivie jusqu'au 31 août 1939, c'est-à-dire jusqu'au début même de la seconde guerre mondiale, a une signification historique dans la lutte des peuples contre les forces de la guerre et de la réaction.

145. Les événements qui se déroulent actuellement dans la péninsule indochinoise montrent le danger immense que représentent les actes hégémonistes et expansionnistes des forces qui s'arrogent le droit de "donner une leçon" à d'autres peuples et à d'autres pays au moyen du recours à la force armée.

146. La République populaire mongole, de même que la communauté internationale tout entière, a condamné et condamne de manière décisive l'agression armée et les manœuvres continues des autorités chinoises contre la République socialiste du Viet Nam et elle appuie pleinement la lutte du peuple vietnamien dans la défense de ses conquêtes révolutionnaires, de son indépendance et de l'intégrité territoriale de sa patrie.

147. Notre peuple condamne aussi très fermement les atteintes faites par Pékin à l'indépendance nationale, à

l'intégrité territoriale et aux conquêtes révolutionnaires de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea. Nous exprimons notre chaleureuse solidarité avec les peuples du Laos et du Kampuchea.

148. A cet égard, je voudrais noter que la décision de l'Assemblée générale de reconnaître les "pouvoirs" des représentants du régime sanglant de Pol Pot et Ieng Sary, rejeté par le peuple du Kampuchea, constitue une lourde erreur de la part de notre organisation, et est en contradiction flagrante avec les buts et principes de sa charte.

149. Nous voudrions déclarer une fois de plus que seuls les représentants du Gouvernement légal de la République populaire du Kampuchea sont habilités à représenter ce pays à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres institutions spécialisées.

150. Les événements survenus en Afghanistan révèlent que les forces de la réaction ne veulent pas se résigner au fait que le nouveau Gouvernement de l'Afghanistan poursuit des transformations progressistes radicales après avoir décidé de s'engager sur la route de l'édification d'une société libre, exempte de toute exploitation de l'homme par l'homme. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple frère afghan dans sa lutte pour défendre les fruits de la révolution démocratique contre les attaques de la réaction internationale et ses complices.

151. La République populaire mongole estime que les transactions de Camp David et ce qu'on est convenu d'appeler le traité de paix entre l'Egypte et Israël ont trahi les intérêts vitaux des peuples arabes, en particulier du peuple de Palestine, et créé de nouveaux obstacles à l'établissement d'une paix juste au Moyen-Orient, en même temps qu'ils ont aidé à renforcer la position de l'impérialisme et de ses alliés dans cette région. J'en veux notamment pour preuve l'extension de l'agression d'Israël contre le Liban et le fait que les forces séparatistes du pays s'en sont trouvées favorisées. Le peuple de la Mongolie est solidaire avec le peuple du Liban qui souffre et lutte depuis longtemps pour la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays.

152. La République populaire mongole s'en tient fermement à une position bien connue, appuyée par toute la communauté mondiale éprise de paix, en ce qui concerne un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient.

153. La République populaire mongole appuie de manière constante la lutte du peuple coréen pour la réunification pacifique et démocratique de son pays et elle est en faveur de la mise en œuvre immédiate de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale qui prévoit le retrait des forces étrangères du sud de la Corée et la dissolution de ce qu'on est convenu d'appeler le Commandement des Nations Unies.

154. Nous préconisons la stricte application des résolutions pertinentes de l'ONU, qui réaffirment le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et de son statut de pays non aligné. De l'avis de notre délégation, l'instrument qui convient le mieux au règlement du problème chypriote est la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU.

155. Le climat international qui règne en Asie impose aux Etats asiatiques d'agir activement en commun afin d'empêcher une évolution dangereuse des événements sur

ce continent. Il faut que l'on renforce la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération, en tant que conditions préalables et fondamentales permettant d'assurer la paix et la sécurité sur ce continent.

156. La République populaire mongole, qui se prononce constamment en faveur de l'amélioration des relations et du développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre tous les Etats, se félicite du début des négociations entre l'URSS et la République populaire de Chine afin de normaliser leurs relations. Le progrès de ces négociations ne peut que contribuer à améliorer le climat politique non seulement en Asie, mais dans le monde entier. Nous voudrions espérer que les deux parties s'inspireront également de cet objectif.

157. Un foyer dangereux de tension internationale est constitué par la situation en Afrique australe. Dans cette partie du monde, les principales puissances occidentales, de concert avec les régimes racistes, intensifient leurs intrigues, s'efforcent d'affaiblir et de saper la lutte de libération nationale des peuples. Elles se livrent à diverses manœuvres afin d'imposer des régimes néo-colonialistes aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe au moyen de ce qu'elles appellent des règlements intérieurs, tandis que des élections factices sont organisées.

158. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime qu'une solution véritable du problème de l'Afrique australe doit être recherchée au moyen de l'élimination des régimes racistes et colonialistes et du système d'*apartheid* et par le transfert complet du pouvoir aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe en la personne de leurs représentants légitimes, la SWAPO et le Front patriotique du Zimbabwe. A cet égard, notre délégation attache une grande importance aux décisions prises par l'OUA [voir A/34/552] et par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays non alignés [voir A/34/542] en ce qui concerne la question de l'Afrique australe. La République populaire mongole préconise également l'application scrupuleuse des décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine; c'est là une des principales conditions préalables susceptible de faciliter la lutte des peuples de cette région.

159. Trente années se sont écoulées depuis la création du Conseil d'assistance économique mutuelle, organisation d'égale coopération des pays socialistes. Cette coopération est un facteur important du développement dynamique de leurs économies, de l'élévation du bien-être de leurs peuples, en même temps qu'un moyen d'équilibrer les économies de tous les membres de ce Conseil.

160. La part de la communauté socialiste dans la production mondiale, qu'il s'agisse du revenu national ou de la production industrielle, aussi bien que d'autres indices économiques importants, s'est accrue constamment. Aujourd'hui, les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, dont la population représente 10,4 p. 100 de la population du monde, produisent le tiers de la production industrielle mondiale et comptent pour 25 p. 100 du revenu mondial, contre 18 et 15 p. 100, respectivement, il y a 30 ans.

161. Les liens entre les pays socialistes développent un type nouveau de relations internationales fondées sur les principes d'égalité, de respect de la souveraineté et de l'aide mutuelle. Ce nouveau type de relations représente intrinsèquement le tout nouvel ordre économique interna-

tional que les pays en développement, par leur combat, essaient d'établir au plan mondial.

162. La démocratisation des relations économiques internationales fondées sur l'égalité, les avantages réciproques et l'assistance mutuelle a une très grande importance dans l'action entreprise pour surmonter le retard économique, héritage d'un passé colonial qui caractérise les jeunes Etats.

163. Lors de cette session, les pays occidentaux, à maintes reprises, ont lancé des appels en faveur de la solidarité, reconnaissant la nécessité de l'interdépendance pour surmonter les difficultés économiques. Certes, il est évident qu'aucun pays, même le plus puissant du point de vue économique, ne peut se passer de relations économiques internationales. Une coopération économique, basée sur l'égalité, profite à tous les pays, mais lorsque les pays en développement posent le problème de la démocratisation des relations économiques internationales, de leur libération, de l'exploitation et du diktat, ils se heurtent au mur d'indifférence de l'Ouest. Bien entendu, de tels obstacles aux procédures normales et légitimes engendrent des situations anormales et des crises.

164. Ma délégation voudrait souligner que, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, on a fait beaucoup pour élaborer des principes et des programmes d'action destinés à contribuer à l'établissement du nouvel ordre économique international. Nous avons à l'esprit, avant tout, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Il est impératif de mettre en œuvre des mesures d'ordre pratique à cet effet au cours des années 80. D'après nous, une grande responsabilité incombe aux principales conférences économiques qui doivent se tenir au début des années 80, telle la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions de développement et de coopération économiques. Les préparatifs de ces conférences devraient avoir pour but l'élaboration de mesures concrètes sur la normalisation et la démocratisation des relations économiques internationales.

165. Ma délégation exprime l'espoir qu'à la session actuelle des décisions seront prises, favorisant une plus grande détente, renforçant la paix internationale et développant la coopération. C'est précisément avec ces objectifs en vue que la délégation de Mongolie, dans toute la mesure de ses moyens, contribuera à l'heureux achèvement des travaux de cette session.

166. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) [interprétation de l'anglais] : D'entrée de jeu, et au nom de mon gouvernement et de ma délégation, je voudrais présenter à M. Salim, ce grand fils de l'Afrique, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Sous la direction d'un homme qui a une expérience aussi profonde des affaires des Nations Unies, la présente session, j'en suis certain, aura des résultats fructueux. La délégation thaïlandaise promet son entière coopération et son plein appui pour faire de cette assemblée générale un succès.

167. Je voudrais également exprimer mes félicitations sincères au président sortant, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour sa contribution au succès de la précédente session.

168. Nos remerciements vont également au Secrétaire général pour les efforts qu'il consacre au maintien de la paix et à la promotion de la compréhension et de la coopération internationales.

169. Le continent africain reste au premier rang de la lutte pour le traitement juste et égal de tous les peuples, quelles que soient leur race et leur couleur. Ma délégation continue d'appuyer fermement cette lutte historique et de s'opposer fermement aux politiques et pratiques racistes dirigées contre la majorité noire en Afrique australe, notamment à ce crime abominable qu'est l'*apartheid*. Nous suivons avec un vif intérêt la réunion de Londres sur le Zimbabwe et sommes plus convaincus que jamais que le droit à l'autodétermination des peuples, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes, triomphera en définitive. La position de la Thaïlande à cet égard est la même pour d'autres régions du monde.

170. Au Moyen-Orient, ma délégation reconnaît pleinement les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien qui ont été à maintes reprises confirmés par les Nations Unies. Israël doit sans retard renoncer à occuper illégalement les territoires arabes et, dans l'intervalle, respecter les droits du peuple arabe dans les territoires occupés. Ainsi, la Thaïlande se joint à la majorité de l'opinion mondiale pour déplorer la création de colonies de peuplement israéliennes, ainsi que tous les efforts visant à transférer la propriété des terres arabes dans ces territoires. En même temps, ma délégation est convaincue que tous les Etats de la région ont le droit d'exister dans la sécurité et la liberté, à l'abri de l'agression extérieure et de toute intervention armée.

171. En Asie du Sud-Est, à la suite de l'intervention armée vietnamienne, le Gouvernement du Kampuchea démocratique a été renversé et remplacé par le prétendu Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea. Les membres de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est, préoccupés par la tournure des événements, notamment en raison de leur incidence sur la sécurité et de l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'équilibre politique précaire de la région, ont rapidement convoqué une réunion de leurs ministres des affaires étrangères à Bangkok. Dans la déclaration commune⁸ élaborée à Bangkok le 12 janvier 1979, les ministres des affaires étrangères de l'Association ont vigoureusement déploré l'intervention armée dirigée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea et ont demandé le retrait immédiat et total des forces étrangères du territoire kampuchéen. De plus, ils ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen à décider de son avenir lui-même, sans ingérence ou influence de puissances extérieures. Ces points ont été repris ensuite dans un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité, quelques jours plus tard, par tous ses membres non alignés⁹. Malheureusement, ce projet de résolution, en dépit de l'appui de 13 membres du Conseil sur 15, n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent.

172. Les perspectives de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est se sont assombries encore davantage lorsque, le 17 février 1979, les troupes chinoises ont entrepris une incursion armée en territoire vietnamien. Les pays de l'Association se sont gravement inquiétés à l'idée que les combats pourraient engendrer une conflagration plus large

impliquant d'autres puissances extérieures à la région. Ils ont donc essayé de mettre fin à la guerre une fois encore en lançant des appels dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies aux parties intéressées. Leurs efforts ont finalement pris la forme d'un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité le 16 mars dernier¹⁰. Le dispositif du projet de résolution invitait les parties au conflit à cesser sans retard toutes hostilités et à retirer leurs forces dans leur propre pays ainsi qu'à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le projet demandait également aux puissances n'appartenant pas à la région de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tous actes pouvant entraîner une escalade des conflits en Indochine. Lorsque ce projet a été mis aux voix, une fois encore, il a reçu l'appui de 13 pays membres, mais n'a pas pu être adopté en raison du vote négatif du même membre permanent. Le fait que les pays de l'Association aient choisi de déplorer à la fois l'incursion chinoise au Viet Nam et l'intervention vietnamienne au Kampuchea a démontré pleinement et clairement qu'ils souhaitent sincèrement demeurer neutres dans les conflits, position à partir de laquelle ils espéraient exercer une influence stabilisatrice dans la région.

173. A la suite de l'incapacité du Conseil de sécurité de prendre une mesure quelconque sur la question kampuchéenne, les combats au Kampuchea ont continué et ont débordé vers l'Ouest. De nombreuses divisions de forces vietnamiennes déployées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ont créé une tension et la situation dans cette région est lourde de graves dangers. Toute reprise des combats — qui pourrait très bien avoir lieu avec la fin de la saison des pluies — risquerait d'avoir des répercussions graves sur la paix et la sécurité internationales et régionales.

174. Cependant, mon gouvernement poursuivra sa politique de neutralité et il ne s'engagera pas dans le conflit entre les deux Etats socialistes, avec lesquels la Thaïlande a des relations diplomatiques. Cependant, nous sommes également décidés à protéger notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale. A cet égard, la Thaïlande est très heureuse que nos partenaires de l'Association, ainsi que d'autres pays amis, se soient montrés très disposés à nous appuyer. Cela a été relevé dans le communiqué et les déclarations des ministres de l'Association et d'autres participants à leur douzième réunion historique, tenue le 29 juin 1979 à Bali, en Indonésie.

175. La décision de la grande majorité des membres de cette assemblée, en date du 21 septembre [4^e séance], de maintenir le *statu quo* sur la question du siège du Kampuchea a fait ressortir clairement les faits suivants.

176. Premièrement, la majorité a estimé que le fait de changer le *statu quo* actuellement et dans les circonstances présentes reviendrait à sanctionner un comportement international contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

177. Deuxièmement, bien qu'un pays puisse être en désaccord avec le comportement interne d'un autre Etat souverain, cela ne l'autorise nullement à recourir à l'intervention armée contre cet Etat — acte qui constitue une violation flagrante des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale.

178. Troisièmement, le droit à l'autodétermination doit être défendu, et tous les Etats, petits ou grands, doivent

⁸ *Ibid.*, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979, document S/13025.

⁹ *Ibid.*, document S/13027.

¹⁰ *Ibid.*, document S/13162.

être à même de continuer de considérer l'ONU comme une Organisation basée sur des principes juridiques et moraux internationalement reconnus.

179. La ferme attitude de la Thaïlande, sur la question du siège du Kampuchea, n'a été motivée ni par une puissance extérieure ni par une animosité à l'égard de quelque pays que ce soit. Nous croyons fermement, cependant, que les principes qui régissent les relations pacifiques entre Etats et l'autodétermination des nations doivent être strictement respectés. Cela est vital non seulement pour la Thaïlande, mais encore pour l'avenir de la région de l'Asie du Sud-Est et pour le monde dans son ensemble.

180. Nous souhaitons ardemment que le peuple du Kampuchea ait l'occasion de décider de son propre destin dans l'exercice de son droit inaliénable de choisir son propre gouvernement, à l'abri de toute ingérence ou coercition étrangère. De plus, la Thaïlande souhaite sincèrement continuer à mettre au point de bonnes relations bilatérales avec les trois Etats de l'Indochine, y compris le Viet Nam, et à coopérer avec tous à la paix et à la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est.

181. Un des résultats regrettables du conflit au Kampuchea est la famine qui règne à grande échelle dans ce pays ravagé par la guerre. C'est là une question humanitaire sérieuse qui exige une attention urgente et une assistance immédiate de la part de la communauté mondiale. Si l'on ne fait rien pour rendre la situation plus vivable, cela entraînera une nouvelle fuite du peuple kampuchéen vers les pays voisins, ce qui créerait de nouvelles tensions et menacerait la stabilité et la paix régionales.

182. A cet égard, le Gouvernement thaïlandais se félicite des efforts accomplis par les organisations internationales et les pays donateurs qui procurent des ressources alimentaires au Kampuchea et il continuera d'apporter sa pleine coopération à ces efforts d'assistance. Il est logique d'espérer que la nourriture parviendra à la population civile kampuchéenne, directement et sans discrimination, et nous espérons qu'une telle assistance ne contribuera pas à prolonger les combats et l'effusion de sang au Kampuchea.

183. En ce qui concerne la situation au Kampuchea, la Thaïlande et d'autres pays membres de l'Association essaient, dans le cadre de la présente assemblée, de lancer un appel en faveur d'un effort mondial pour parvenir à une solution politique et non militaire du problème. Une solution militaire ne ferait qu'ajouter à la misère indicible et aux privations dont souffre le peuple kampuchéen et pourrait entraîner de graves conséquences pour la région et pour le monde entier. Nous continuons donc d'apporter notre appui à toute solution politique pacifique au conflit, une solution qui soit acceptable par le peuple kampuchéen lui-même et garantisse l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays ravagé par la guerre. Dans la poursuite de ces objectifs, nous croyons que notre organisation mondiale, si on lui confie un rôle de maintien de la paix dans la région du conflit, est à même d'apporter une contribution unique et durable. De plus, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ou du Secrétaire général, on pourrait fournir l'occasion et les moyens de permettre aux parties intéressées d'engager un dialogue afin de trouver une solution pacifique et durable au conflit. En tout état de cause, les exigences de la situation demandent que toutes les nations éprises de paix, représentées en cette assemblée, travaillent de concert pour la cause de la paix en Asie du Sud-Est, ainsi que pour le droit à l'autodétermination des Kampuchéens et de tous les peuples de la

région. Une solution positive du problème kampuchéen contribuera à n'en pas douter, et de façon significative, aux efforts des pays de l'Asie du Sud-Est en vue de réaliser le concept de l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région.

184. La création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est demeure l'un des objectifs auxquels les pays de l'Association se sont attaqués. Nous continuons d'espérer que le jour viendra où cette région sera à l'abri de l'ingérence et des rivalités des grandes puissances, et où toutes les nations de la région pourront vivre ensemble dans la paix. Encore qu'il soit de la responsabilité essentielle des pays de l'Asie du Sud-Est eux-mêmes de réunir les conditions nécessaires à la création d'une telle zone, la coopération active et l'appui de la communauté internationale, notamment des grandes puissances, demeureront nécessaires.

185. Je voudrais passer maintenant à l'un des graves problèmes auxquels l'humanité se heurte aujourd'hui, un problème rattaché de très près aux conflits en Indochine, c'est-à-dire celui des réfugiés indochinois.

186. Depuis la fin de la guerre tragique du Viet Nam en 1975, des centaines de milliers de personnes déplacées ont quitté le Laos, le Kampuchea et le Viet Nam pour chercher un nouvel avenir ailleurs. Récemment, les épreuves subies par les "réfugiés de la mer" du Viet Nam ont attiré beaucoup de publicité et capté l'attention mondiale. Cependant, depuis 1975, les personnes déplacées du Laos et du Kampuchea ont traversé monts et vallées pour se rendre en Thaïlande et elles continuent d'arriver, au même rythme. Il y a approximativement aujourd'hui 200 000 de ces réfugiés arrivés par voie terrestre en Thaïlande; là, on leur donne abri temporaire, nourriture, vêtements et soins médicaux. Ils viennent s'ajouter aux 7 000 "réfugiés de la mer" du Viet Nam et du Kampuchea. Mon pays, pour des raisons purement humanitaires, a accepté de leur accorder un refuge temporaire, en attendant leur réinstallation permanente dans des pays tiers. Mais cet influx important et permanent a créé des problèmes nombreux à la Thaïlande du point de vue de la sécurité, et sur le plan politique et socio-économique, et a imposé au Gouvernement thaïlandais et à son peuple une lourde charge financière et administrative qui n'est que partiellement soulagée par l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par d'autres sources internationales. Nombre de ces personnes déplacées sont en Thaïlande depuis plus de trois ans et, jusqu'ici, 10 p. 100 seulement des Laotiens et Kampuchéens déplacés ont été rapatriés ou réinstallés ailleurs. La Thaïlande estime que le lourd fardeau qu'engendre la présence des réfugiés indochinois, aussi bien ceux qui sont arrivés par voie terrestre que par voie maritime, doit être assumé par l'ensemble de la communauté internationale et non pas incomber aux seuls pays de transit en Asie du Sud-Est. Cette conviction a été confirmée lorsque plus de 80 000 Kampuchéens se sont rendus par voie terrestre en Thaïlande à la suite de l'intervention armée du Viet Nam contre le Kampuchea, ce qui a imposé une charge extraordinaire à la Thaïlande et a créé de grands dangers pour sa sécurité et sa stabilité.

187. Lorsque le Premier Ministre du Royaume-Uni, Mme Margaret Thatcher, a proposé l'organisation d'une conférence internationale sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'étudier le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Asie du Sud-Est, mon gouvernement a fermement appuyé cette idée. La délégation thaïlandaise, par la suite, a joué

un rôle actif lors de la Réunion qui a eu lieu à Genève sur les réfugiés indochinois et sur les personnes déplacées, convoquée par le Secrétaire général les 20 et 21 juin de cette année. La communauté internationale a enfin manifesté une plus grande volonté de partager le lourd fardeau humanitaire des pays de premier transit, de façon concrète et significative. Le nombre de lieux de réinstallation offerts par les pays tiers a été porté à 260 000, et 190 millions de dollars des Etats-Unis en espèces et en nature ont été promis. Le Gouvernement du Japon a généreusement offert de couvrir la moitié du budget des opérations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Asie du Sud-Est. Ma délégation voudrait exprimer une fois de plus sa reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts personnels qu'il a consacrés à la Réunion de Genève pour traiter des aspects humanitaires du problème. Les résultats sont peut-être encourageants, mais ils n'ont pas fourni des solutions totales et permanentes au problème, car la question des réfugiés qui sont arrivés par voie de terre, qui constituent le gros des personnes indochinoises déplacées, n'a pas été suffisamment traitée.

188. Je tiens à répéter ici les principes que la délégation thaïlandaise a présentés lors de la Réunion de Genève. Ces principes doivent être strictement respectés si nous voulons une solution équitable, positive et humanitaire au problème des réfugiés indochinois et des personnes déplacées. Les voici : premièrement, dans toute tentative de solution du problème, il faut mettre sur un pied d'égalité le cas des réfugiés arrivés par voie terrestre et celui des réfugiés arrivés par voie maritime; deuxièmement, davantage de centres de traitement doivent être établis, notamment au Viet Nam et dans d'autres pays d'origine, avec assistance internationale et sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tant pour les réfugiés par voie terrestre que par voie maritime; troisièmement, ceux qui ont passé le plus de temps dans les camps temporaires et les centres de traitement doivent avoir priorité pour leur réinstallation dans les pays tiers.

189. A Genève, malheureusement, on a pensé que, sur le plan politique, il valait mieux ne pas étudier la cause essentielle des départs de tant de réfugiés et de personnes déplacées en provenance des trois Etats indochinois. Il a été souligné qu'il valait mieux laisser cette étude aux soins d'une nouvelle réunion qui se tiendrait à un stade ultérieur. Plus tard, toutefois, des considérations politiques ont semblé paralyser d'autres initiatives et l'idée d'une réunion subséquente s'est effacée. A cet égard, le Gouvernement thaïlandais estime qu'il ne peut y avoir de solution durable dans le cas des réfugiés qui ont traversé les frontières à partir du Kampuchea et du Laos à moins que nous n'attaquions le problème à la base. Au cours de la Réunion de Genève, le Viet Nam s'est engagé pour "un délai raisonnable" à endiguer le flux illégal des "réfugiés de la mer". La Thaïlande et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont félicités de cet engagement pris par le Viet Nam. A ce propos, le Gouvernement thaïlandais espère fermement qu'un accord similaire conclu récemment entre la Thaïlande et le Laos aidera à enrayer le flux illégal de personnes en provenance du Laos et se dirigeant vers la Thaïlande. Au Kampuchea, la cause essentielle du problème est l'intervention étrangère armée et le maintien des combats. Un autre facteur est la famine générale qui sévit dans ce pays ravagé par la guerre. A moins qu'il ne soit mis fin aux combats, à moins qu'on ne rétablisse la paix compte dûment tenu des droits politiques et

autres du peuple kampuchéen, il n'y aura pas de solution durable au problème des réfugiés.

190. En ce qui concerne l'avenir, mon gouvernement appuie l'idée de convoquer un forum international approprié pour étudier en détail les cas des réfugiés qui ont traversé les frontières en Asie du Sud-Est, en vue de trouver des solutions réelles à ce problème grave qui touche toute la communauté internationale.

191. Un autre problème sérieux auquel se heurte la communauté internationale, notamment la jeunesse d'aujourd'hui, est celui des drogues. La Thaïlande a entrepris de grands efforts, de concert avec les Nations Unies et d'autres nations qui partagent son avis, en vue d'éliminer la production illégale des drogues et de mettre fin au trafic illégal des drogues passant par la Thaïlande. Des saisies importantes d'opium et d'héroïne en Thaïlande l'an dernier, de même que l'arrestation de grands trafiquants de drogues, prouvent que mon gouvernement est fermement décidé à extirper ce fléau. Entre-temps, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues rend, depuis cinq ans, des services louables grâce à son programme visant à encourager les fermiers des collines de mon pays à abandonner la culture du pavot pour se livrer à d'autres récoltes. Il a en outre aidé à mettre au point des cultures de remplacement telles que celle du café, des fruits et des légumes, ce qui apporte à ces fermiers un revenu égal et même supérieur. A l'heure actuelle, les autorités de la Thaïlande s'emploient, avec les membres du Fonds, à étendre à une plus grande région l'application de ces programmes.

192. Passant aux problèmes économiques, je dois dire qu'au cours des 12 derniers mois le monde s'est heurté à des difficultés économiques de plus en plus graves. L'inflation et le chômage ont atteint des records dans de nombreux pays. Le protectionnisme, malheureusement, croît, les échanges commerciaux se ralentissent et le taux de croissance économique est lent et irrégulier. Les pays en développement éprouvent de plus en plus de difficultés à financer des taux raisonnables de développement. Ce problème universel s'est en outre aggravé récemment en raison de l'augmentation du prix des produits liés à l'industrie énergétique. Il y a eu certes quelques améliorations çà et là, telles que les négociations récentes entreprises par les parties au GATT et l'accord sur les éléments fondamentaux d'un fonds commun des produits de base, l'emploi de contingents, ainsi que l'accroissement des droits de tirage spéciaux en septembre 1978. Mais, dans l'ensemble, ces négociations multilatérales n'ont pas permis d'obtenir des résultats compatibles avec l'ordre de grandeur du besoin.

193. Il faut donner un nouvel élan aux négociations Nord-Sud. Cela pourrait se faire si toutes les parties concernées faisaient preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions pratiques. La communauté internationale doit agir vigoureusement dans deux domaines spécifiques. Premièrement, il faut encourager les négociations sur la mise en application du nouvel ordre économique international et les sortir de l'impasse où elles se trouvent actuellement. Deuxièmement, le problème énergétique mondial doit être résolu grâce à l'effort coordonné et novateur de l'ensemble de la communauté internationale. La Thaïlande appuie l'idée du Groupe des Soixante-Dix-Sept selon laquelle le problème énergétique mondial doit être discuté dans le contexte de négociations

globales à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de tous les pays et par rapport à d'autres questions telles que le développement, la réforme monétaire et financière, le commerce international et les produits de base, questions qui ont toutes un effet important sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Ma délégation pense que l'ONU, qui est dotée du mécanisme approprié pour les discussions intergouvernementales et pour les négociations, est l'instance idéale où tenter tous ces efforts.

194. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter, au nom de ma délégation, une chaleureuse bienvenue à Sainte-Lucie, le cent cinquante-deuxième Membre de notre organisation, admis au début de la session.

195. Enfin, pour ce qui est du rôle de l'Organisation des Nations Unies elle-même, à la question fréquemment posée de savoir si l'Organisation mondiale est à même aujourd'hui de contribuer efficacement à la solution des problèmes auxquels fait face la communauté internationale, ma délégation répondra sans hésitation "oui". L'un des rôles principaux de notre organisation, grâce à ses différents organismes, est d'aider à former l'opinion mondiale sur certaines des questions urgentes, de susciter une prise de conscience des problèmes auxquels se heurtent les pays pris individuellement ou la communauté mondiale dans son ensemble et, enfin, d'apporter à ces problèmes des solutions constructives et durables. C'est avec une foi fervente en l'utilité permanente de notre organisation que mon pays attache une grande importance à celle-ci et s'engage à lui donner son plein appui pour aider à son succès futur.

196. M. VUNIBOBO (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : En raison des liens qui unissent ma délégation à M. Salim, en sa qualité de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, j'ai un plaisir tout particulier à lui adresser nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

197. Je saisis également cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Liévano, pour la manière dont il a conduit les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

198. Au début de cette année, j'ai eu l'honneur et le plaisir de représenter mon pays aux fêtes de l'indépendance de Sainte-Lucie. Je suis donc tout particulièrement heureux de féliciter ce pays pour son admission au sein de notre organisation, et je tiens à l'assurer de notre entière coopération.

199. Il y a neuf ans aujourd'hui, Fidji est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies et, depuis, nous avons déployé tous nos efforts pour créer une nation où règnent la tolérance et la compréhension mutuelle. Nous avons connu des succès et des déceptions. Cependant, l'expérience tirée de l'indépendance et de la possibilité de prendre nous-mêmes nos décisions a été une source d'enthousiasme et de défi.

200. Au cours de cette période, nous avons élargi le cercle de nos amis, tout d'abord dans la région. Nous avons assisté à l'émergence de nouveaux pays dans le Pacifique Sud : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu, les îles Salomon et Kiribati. Nous nous félicitons du fait que les Nouvelles-Hébrides doivent prendre l'année prochaine la place qui leur revient et nous espérons que d'autres îles du

Pacifique Sud se joindront au groupe toujours plus large des pays indépendants de la région.

201. Depuis que nous avons accédé à l'indépendance, nous avons essayé de favoriser la coopération régionale car nous avons conscience, compte tenu du fait que nous sommes éparpillés dans l'océan Pacifique, que certains problèmes ne peuvent trouver une solution que sur une base régionale. En conséquence, nous avons contribué très activement à la création et au développement de plusieurs institutions régionales, telles que l'Université du Pacifique sud, le Colloque du Pacifique sud et son organe exécutif, le Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique, la Commission du Pacifique sud et, plus récemment, l'Agence des pêcheries du Pacifique sud.

202. En ce qui concerne l'élargissement du cercle de nos amis, nous avons été particulièrement encouragés par la variété de l'aide que nous avons reçue de certains depuis que nous avons accédé à l'indépendance. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à nos proches voisins — l'Australie et la Nouvelle-Zélande —, au Royaume-Uni, à la Communauté économique européenne, entre autres, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies elle-même et à ses institutions spécialisées. Le fait que nous sommes parties à la Convention de Lomé¹¹ a été pour nous une occasion unique de forger de nouveaux liens avec l'Afrique. Cela nous a également permis d'avoir une meilleure vision et d'acquérir une meilleure connaissance de l'Afrique et de ses aspirations dans l'amélioration des domaines social, économique et politique. En outre, à la suite de cette participation, nous sommes restés en contact avec les pays des Antilles avec lesquels nous avons certaines caractéristiques communes et dont nous partageons les objectifs de développement.

203. L'un des principaux avantages que nous tirons des Nations Unies est l'occasion qui nous est offerte d'être entendus. Aucune autre instance internationale n'est en mesure de traiter sur un pied d'égalité tant d'Etats dont les dimensions, les richesses et la puissance sont aussi variées. Il est vital que cette caractéristique importante demeure intacte. A notre avis, le caractère universel des Nations Unies disparaîtrait si avait lieu une division des Etats Membres en catégories, qui ne se fonderait pas sur l'égalité souveraine.

204. De même, l'un des grands avantages d'être Membre de l'ONU est la possibilité qui nous est offerte de participer aux discussions sur un grand nombre de problèmes dont beaucoup nous affectent sur les plans national, régional et international. Notre participation à ces activités sur un pied d'égalité avec ceux parmi nous qui disposent de plus de ressources est un avantage auquel nous attachons toute la valeur qu'elle mérite. A cet égard, nous avons essayé de jouer un rôle actif en participant notamment au Comité spécial de la décolonisation, au PNUD et à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer — pour ne citer que quelques exemples. Ce sont là des éléments très positifs de l'expérience que nous avons acquise en tant que Membre.

205. Une question qui nous préoccupe et à laquelle nous nous sommes toujours beaucoup intéressés est celle des droits de l'homme. Cette question nous préoccupe d'autant plus que nous appartenons à une société multiraciale, multiculturelle et multireligieuse. Dans une telle société, il

¹¹ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975. Pour le texte, voir le document A/AC.176/7.

faut, à notre avis, veiller avec le plus grand soin à faire en sorte qu'aucun segment de notre communauté ne se sente désavantagé.

206. Bien entendu, nous sommes attristés et découragés en constatant que les droits de l'homme sont constamment violés dans de nombreuses parties du monde. D'après nous, ces violations, et tout particulièrement celles qui sont perpétrées au nom de la sécurité nationale, portent atteinte à l'estime dans laquelle nous devons tenir notre organisation.

207. Ce qui est encore plus déconcertant, c'est de constater que certains sont prêts à occuper le fauteuil du procureur et à montrer les autres du doigt, alors qu'eux-mêmes ne supporteraient pas un examen rigoureux. Certains à notre organisation se sont parfois arrogé le droit d'être en même temps juge et jury. En outre, les différences et le large fossé qui existent entre la rhétorique entendue dans les salles de conférence et ce qui se passe en fait a conduit beaucoup d'entre nous, par ailleurs bien disposés à l'égard de notre organisation, à perdre leur calme. Nous avons également constaté que certains veulent appliquer la lettre de la loi mais veulent ignorer les réalités. Prenant la parole à cette tribune, le 21 octobre 1970, le Premier Ministre de mon pays, l'honorable Ratu sir Kamisese Mara, a dit :

“Mais en fixant des normes, nous ne devons pas partir de l'hypothèse qu'il existe des solutions universelles aux problèmes qui se posent dans toutes les parties du monde. Il faut un diagnostic et un traitement spécial pour chaque cas d'espèce, pour chaque problème différent¹².”

208. Nous suivons avec intérêt le problème angoissant des “réfugiés de la mer” et nous nous en préoccupons vivement. Certaines initiatives courageuses, comme celle prise par le Secrétaire général pour convoquer la Réunion internationale à Genève pour traiter de cette question, sont encourageantes. Alors que les mesures et l'aide suscitées par cette réunion sont louables, nous sommes convaincus que des remèdes durables et permanents doivent être trouvés et que les raisons profondes qui ont poussé autant de personnes à risquer leur vie et à quitter leur pays doivent faire l'objet d'une étude pour qu'il y soit porté remède. Cependant, il semble que notre organisation hésite trop souvent à s'attaquer à des situations de ce genre, en particulier lorsque les grandes puissances sont impliquées.

209. Alors que les grandes difficultés politiques internationales restent à régler, nous sommes encouragés par certaines mesures prises récemment. En ce qui concerne le Zimbabwe, par exemple, nous espérons que la réunion qui se tient à Londres aboutira à une solution heureuse et satisfaisante pour tous les intéressés.

210. Résoudre la question complexe du Moyen-Orient est un problème urgent car depuis ces 32 dernières années la paix véritable demeure insaisissable. Parlant du haut de cette tribune l'année dernière¹³, ma délégation accueillait favorablement les initiatives audacieuses qui devaient conduire aux accords de Camp David¹⁴ et à la signature du

traité de paix entre l'Égypte et Israël¹⁵. Nous avons suivi de près l'évolution des événements, comme le retrait récent d'Israël de certains des territoires occupés, tels que le Sinaï égyptien. Mais il reste encore beaucoup à faire car il y a toujours des territoires arabes sous occupation israélienne. Si une paix juste et durable doit survenir dans cette région troublée depuis si longtemps, il est impératif que des efforts soutenus soient faits pour aboutir à une solution globale qui tienne compte de tous les aspects de la question, y compris des droits nationaux du peuple palestinien.

211. Un large consensus s'est fait pour reconnaître que la question des droits des Palestiniens est au cœur même du problème du Moyen-Orient. C'est pourquoi il semble important que les représentants palestiniens participent au processus de négociation. Il y a eu récemment quelques signes de contact et de dialogue. Nous pensons qu'un tel dialogue et de telles discussions offrent des perspectives encourageantes pour la solution pacifique de l'ensemble du problème. Cependant, on doit répéter qu'une paix juste et durable dans cette région pourrait résider dans la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à un foyer national, de même que dans l'acceptation du droit de tous les États de la région, y compris d'Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

212. Alors que nous sommes encouragés par les initiatives de Camp David et par les discussions entre les parties intéressées qui s'ensuivirent, nous notons cependant avec consternation les décisions récentes concernant les colonies israéliennes et la vente de terres arabes occupées. À notre avis, ces mesures vont à l'encontre des négociations en cours.

213. Nous continuons de constater avec préoccupation les effets inévitables des événements du Moyen-Orient sur le Liban dont, trop souvent, les conséquences sont tragiques. La société multiculturelle du Liban semble avoir perdu la paix et la stabilité dont elle jouissait auparavant. La réalité de la situation, c'est qu'un État Membre souverain de l'ONU est chaque jour un peu plus la victime de situations qui découlent surtout d'événements qui se produisent en dehors de ses frontières. Face à cette réalité, ma délégation estime qu'il est vital que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban soient respectées.

214. Après une explosion de violence, dont on ne peut pas dissocier les prétendues attaques préventives, une paix fragile semble exister aujourd'hui au Liban. Nous sommes préoccupés par les attaques continuelles contre le Sud du Liban, et particulièrement quand elles affectent les populations civiles. C'est pourquoi nous adressons un appel à tous pour qu'il soit fait preuve du maximum de discipline afin de favoriser le retour à une situation normale dans la région.

215. C'est parce que nous sommes fermement engagés à lutter pour la paix et la sécurité que nous avons décidé de contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies au Liban. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des efforts des Nations Unies à cet égard, car le Secrétaire général l'a fait avec son éloquence habituelle dans son rapport annuel à l'Organisation [A/34/1]. Ce qu'il faut cependant rappeler, c'est que ces responsabilités de maintien de la paix ne doivent pas être un domaine exclusif réservé à certains. Après tout, le maintien de la paix et de

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1876^e séance, par. 212.

¹³ *Ibid.*, trente-troisième session, Séances plénières, 28^e séance, par. 34 à 67.

¹⁴ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

¹⁵ Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

la sécurité reste la préoccupation principale de cette organisation mondiale et notre contribution pratique pour atteindre cet objectif devrait, à notre avis, correspondre aux engagements solennels que nous avons pris en acceptant les dispositions de la Charte des Nations Unies.

216. Fidji demeure engagée dans sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Liban. Cependant, il ne serait pas très honnête de ma part de ne pas mentionner le poids que cette participation fait peser sur nos ressources financières limitées. Nous sommes certains que ceux qui envoient des troupes pour ces difficiles opérations de maintien de la paix, et particulièrement les pays en développement, connaissent aussi des difficultés financières. Mais cette situation ne devrait pas exister si les Etats Membres respectaient leurs engagements de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous adressons un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle se prononce clairement sur cette question à la présente session. La responsabilité de maintien de la paix est une responsabilité internationale et ne doit pas être laissée à certains seulement. Nous espérons que l'éloquence dont la plupart d'entre nous font preuve quand il s'agit de la question de la paix sera accompagnée de mesures positives. Le Secrétaire général, qui fait appliquer les décisions du Conseil de sécurité dans ce domaine, est placé dans une position impossible quand certains refusent d'honorer leurs obligations.

217. Nous sommes heureux de constater que l'adoption d'une convention par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est envisagée pour août 1980. Cette réalisation constituerait un énorme progrès dans le domaine de la coopération internationale à l'intérieur du système des Nations Unies à un moment où d'autres négociations multilatérales qui ont lieu actuellement dans le cadre de l'ONU rencontrent des difficultés. Il est essentiel que tous les Etats tiennent compte des dangers de tout nouveau délai et réévaluent leur position pour parvenir à cette convention attendue depuis si longtemps. Tout retard, non seulement mettrait en danger l'utilisation rationnelle de la mer et de ses ressources, mais jetterait une ombre sur la capacité de l'Organisation d'agir en tant que forum de négociations multilatérales.

218. Beaucoup des dispositions qui ont été négociées avec soin et sont généralement acceptables ont déjà été admises dans de nombreuses législations nationales, permettant ainsi à beaucoup d'Etats de prévoir une juridiction appropriée et d'assumer les obligations pertinentes, particulièrement en ce qui concerne les ressources vivantes de la mer. L'évolution du droit concernant la juridiction des ressources est particulièrement importante pour des petits pays en développement insulaires comme le mien. Grâce à la protection assurée par ces juridictions nouvelles reconnues, la pêche est devenue une industrie d'exportation d'importance pour mon pays. Sa croissance est promise au plus bel avenir. Cependant, comme beaucoup d'autres, nous avons besoin d'aide pour développer ces ressources et de coopération pour les utiliser rationnellement.

219. L'espèce la plus importante de poissons dont dépend notre industrie de la pêche est le thon, et nous demandons à tous les Etats de reconnaître nos droits souverains sur cette espèce et d'autres espèces migratoires dans notre zone économique exclusive de 200 milles. Une reconnaissance de ce genre par tous serait conforme aux normes acceptées du droit de la mer et serait vitale pour notre nouvelle industrie. Aucune forme d'aide ne peut

remplacer la reconnaissance légitime de nos droits souverains sur nos propres ressources. A cet égard, nous espérons la coopération des pays qui ont une flotte de pêche dans cette région et qui opèrent loin en mer. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de demander à l'Assemblée générale de réclamer l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en cette matière.

220. Pour assurer un développement ordonné de nouvelles juridictions pour les ressources vivantes de la mer, Fidji coopère avec d'autres pays du Pacifique sud à la création d'une Agence des pêcheries du Pacifique sud dont la fonction principale est d'harmoniser les politiques de pêche de la région et d'adopter une approche coordonnée dans les négociations avec les pays qui pratiquent la pêche hauturière. Bien que l'Agence des pêcheries du Pacifique sud ne soit composée que de pays membres du Colloque du Pacifique sud, une étude est en cours pour savoir s'il serait désirable de créer une organisation plus large qui comprendrait des pays qui ont une flotte de pêche dans la région mais ne font pas partie du Pacifique sud, afin de coordonner notre action en vue de la conservation d'espèces essentiellement migratoires comme le thon. Nous espérons que notre désir de développer un régime rationnel pour les ressources vivantes de notre région recevra le plein appui et la coopération totale de tous les pays concernés.

221. Il serait superflu et cela prendrait trop de temps de répéter la litanie concernant les grands problèmes économiques qui demeurent non résolus. Il me suffit de dire que ma délégation espère que les négociations internationales en cours, dont certaines se trouvent malheureusement dans une impasse, conduiront éventuellement à des résultats satisfaisants pour les pays développés et pour les pays en développement.

222. Cependant, il est un problème sur lequel il convient d'insister en raison du lourd fardeau qu'il a imposé à des économies comme la nôtre. Je veux parler du prix du pétrole importé, qui ne cesse d'augmenter.

223. Mis à part la nécessité immédiate de trouver les fonds destinés à payer ces importations de pétrole, les effets à long terme sur notre développement risquent d'être catastrophiques. Nous ne sommes pas producteurs de pétrole; aussi le prix élevé de celui que nous importons a porté une atteinte sévère à notre fragile balance des paiements. Voilà, croyons-nous, un domaine qui réclame une action internationale urgente si l'on veut éviter un désastre total.

224. Les problèmes auxquels notre pays ainsi que nos voisins se trouvent confrontés pour se procurer de l'énergie à un prix raisonnable sont les mêmes que ceux rencontrés par d'autres pays en développement, bien qu'ils soient peut-être accrus en raison de notre extrême dépendance à l'égard du pétrole importé et du prix élevé de son transport. Comme dans la plupart des pays, des efforts ont été faits depuis 1974 pour économiser le pétrole et pour exploiter les ressources indigènes en énergie, afin de réduire la dépendance à l'égard d'approvisionnements en pétrole coûteux et de plus en plus incertains. Toutefois, nous ne saurions dire que l'une ou l'autre des politiques différentes qui ont été adoptées ou des activités mises en œuvre dans le but de réduire la consommation de pétrole aient eu des conséquences tangibles sur les importations totales de pétrole, sur la situation générale de l'emploi d'énergie ou sur l'approvisionnement en énergie des régions rurales.

225. Dans les Iles du Pacifique, le Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique a été prié d'établir un programme régional en tant que variante, et de fixer les conditions dans lesquelles nous achetons du pétrole. Sur le plan global, nous pensons que la communauté internationale devra s'occuper sérieusement du problème de l'énergie, se livrer dans ce domaine à un effort coordonné, faisant preuve d'imagination, et qu'elle devra notamment se consacrer aux problèmes urgents des importations de pétrole des pays en développement. A cet égard, nous attendons également le moment où nous pourrions participer activement aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, conférence prévue pour 1981.

226. Nous désirons aussi nous associer pleinement à la déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept [voir A/34/533 et Corr.1, annexe], déclaration réclamant une action spécifique en vue de surmonter les problèmes économiques dus aux handicaps qui sont ceux des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, aussi bien que les problèmes économiques des pays les plus sérieusement atteints.

227. Consciente de la nécessité de surmonter les effets de nos problèmes particuliers, Fidji a participé activement à la négociation de la nouvelle Convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Naturellement, le plan STABEX¹⁶, en dépit de ses insuffisances, a constitué pour nous une aide, car il s'agit d'un système concret et opérationnel. Pour des pays comme le nôtre, qui dépendent grandement des gains que leur procurent leurs exportations, l'établissement d'un programme de stabilisation des revenus aide à la réalisation de nos buts de développement. Conformément au Protocole sur le sucre, Fidji, comme d'autres pays producteurs de sucre d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a tiré un grand bénéfice de la garantie d'un marché stable et suffisamment rémunérateur.

228. L'accord de Lomé est un début important. C'est un modèle de compromis et d'accord. Il est, pensons-nous, le symbole de ce qui peut être réalisé par des négociations positives et utiles. Mais il est par-dessus tout un instrument pratique pour remettre de l'ordre dans les relations économiques de plus d'un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

229. Cette session marque la fin d'une décennie et préfigure ce que le monde est susceptible de connaître dans les années 80. Il n'est que trop facile de se décourager ou d'être content de soi. Bien qu'il n'y ait eu aucune grande guerre, des guerres par procuration continuent de se livrer dans de nombreuses parties du monde. Egalement, dans beaucoup de régions du globe, la paix demeure toujours aussi éphémère. Bien que le nombre des pays parvenus à l'indépendance se soit considérablement accru au cours de la décennie qui se termine, la qualité de vie de nombreux millions d'hommes, de femmes et d'enfants reste à un niveau si bas qu'il est inacceptable. A notre avis, la liberté et l'indépendance ne peuvent avoir de sens que lorsque les conditions de vie des pauvres et de ceux qui ont été déposés atteignent un niveau où ils peuvent vivre dans la dignité.

230. Nous croyons que, dans la décennie qui s'annonce, les Nations Unies elles-mêmes devront redoubler d'efforts pour briser ce que le pape Jean Paul II a décrit comme

“... les cycles du désespoir dans lesquels sont emprisonnés tous ceux qui manquent de nourriture, d'abri ou d'emploi; les cycles du sous-développement, conséquences des mécanismes internationaux qui soumettent l'existence humaine à la domination du progrès économique qui n'est que partiellement mis en œuvre; et enfin les cycles inhumains de la guerre qui découle de la violation des droits de l'homme fondamentaux et amène des violations de plus en plus grandes de ces droits”.

231. M. OULD TAYA (Mauritanie) : Au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, j'adresse nos vives félicitations à M. Salim A. Salim pour son élection unanime à la présidence de la présente session. Cette élection est le témoignage éloquent de l'hommage de la communauté internationale à sa compétence, son sens des responsabilités, son dévouement, non seulement à la cause de l'Afrique mais aussi à celle de notre organisation. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de ces qualités pour trouver le droit chemin qui nous mènera vers les solutions adéquates aux problèmes de notre monde secoué par tant de convulsions.

232. Nos félicitations vont également au prédécesseur de M. Salim A. Salim, M. Indalecio Liévano, qui a su conduire les travaux de notre trente-troisième session avec beaucoup de doigté et d'efficacité.

233. Nos félicitations vont enfin au Secrétaire général de notre organisation, M. Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour préserver la crédibilité et l'efficacité de notre organisation.

234. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter à Sainte-Lucie la bienvenue dans la communauté internationale et l'assurer de notre coopération.

235. Notre organisation est née de la volonté des Etats qui la composent d'être le garant de la paix, de la justice et du bien-être de toute l'humanité. Mon pays a été et demeure attaché à ces principes.

236. La Mauritanie est un pays à vocation pacifique et a toujours eu l'ambition d'être un élément de rapprochement et non de division, un élément d'équilibre et non de désordre et d'affrontements.

237. C'est fidèles à cette tradition que nous avons voulu mettre définitivement fin, pour ce qui nous concerne, à la guerre qui sévit dans notre région depuis quatre ans. En signant l'Accord d'Alger du 10 août 1979 avec le Front POLISARIO [A/34/427-S/13503, annexe I], mon pays a clairement marqué sa volonté de sortir de la guerre et de reconnaître au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination. Par la même occasion, la Mauritanie a rendu publique une déclaration établissant sa stricte neutralité dans ce conflit et sa volonté de vivre à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, dans l'amitié, l'entente et la coopération avec tous ses voisins.

238. La question du Sahara occidental n'est qu'un des nombreux et douloureux problèmes auxquels notre continent, l'Afrique, se trouve confronté, notamment au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud.

239. Je voudrais, en évoquant le fléau de l'Afrique australe, rendre hommage à la mémoire de l'un des plus grands fils de l'Afrique, Agostinho Neto. La mort prématurée du président Neto est une perte irréparable pour l'Angola, pour l'Afrique et pour l'humanité. Elle a accentué le drame des populations de cette partie de notre conti-

¹⁶ Stabilisation des recettes d'exportation.

ment qui luttent vaillamment pour leur indépendance et leur dignité.

240. Au Zimbabwe — anciennement Rhodésie —, la rébellion qui a voulu y prendre des formes légales n'a suscité qu'une attitude encore plus résolue des combattants de la liberté qui considèrent — comme nous du reste — les prétendues élections qui se sont déroulées dans ce territoire comme une mutation déguisée de la colonisation et de la domination. Dans ses manœuvres, le régime rhodésien continue à dresser des Africains contre des Africains et à intervenir dans les Etats limitrophes du Zimbabwe en y semant la destruction et la mort.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

241. Il est donc temps que notre organisation dépasse l'étape des sanctions théoriques contre les rebelles de Salisbury pour prendre les mesures que recommande la Charte pour imposer la force de la loi et de la justice dans cette partie de l'Afrique.

242. Nous sommes très heureux de constater que le Royaume-Uni, Puissance administrante, et les autres membres du Commonwealth ont décidé, au cours de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka au mois d'août dernier, de procéder à un nouvel examen de la question en vue d'un plan de règlement satisfaisant [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]. Nous pensons que le soutien apporté par les pays africains de première ligne à ce plan et l'adhésion du Front patriotique à la dynamique ainsi déclenchée constituent une occasion propice que les Nations Unies peuvent saisir pour aider à parvenir à une solution négociée et définitive du drame du peuple du Zimbabwe. Le Gouvernement mauritanien, en ce qui le concerne, continuera d'apporter son soutien actif et sans réserve au Front patriotique jusqu'à l'avènement d'une indépendance véritable et totale au Zimbabwe.

243. En Namibie, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et malgré l'avis sans appel de la Cour internationale de Justice¹⁷, l'administration sud-africaine continue à imposer sa présence dans un territoire dont les Nations Unies avaient mission de parachever l'indépendance.

244. Un processus avait pourtant été déclenché consistant à faire du plan des cinq puissances occidentales¹⁸ un cadre raisonnable pour le règlement de la question namibienne. L'Afrique du Sud, après avoir donné son accord pour l'application de ce plan, a, contre toute attente, décidé de violer ses propres engagements en organisant en Namibie des élections que rien au monde ne pourrait légitimer.

245. L'humiliation de l'homme dans sa dignité a atteint aujourd'hui dans cette partie du monde son point culminant. Le renforcement de l'*apartheid* a abouti, malgré les mises en garde de notre organisation, à la bantoustanisation qui revêt aujourd'hui le caractère d'un défi à la communauté internationale.

246. L'Immorality Act, le Colour Bar Act, le Native Land Act, le Group Areas Act constituent à tous les égards, dans l'arsenal des lois et règlements imposés au

peuple sud-africain, une insulte à la morale, à la justice et au droit. Le paradoxe, c'est qu'au fil des années nous assistons impuissants à cette politique de fait accompli et à l'escalade de la violence, conséquence de la domination et de l'exploitation du peuple sud-africain par l'administration de Pretoria.

247. Les soulèvements de Soweto, écrasés dans le sang, et l'assassinat, le 12 septembre 1977, de Steve Biko, leader du mouvement de la conscience noire, ont engendré de façon irréversible une situation de résistance et de lutte permanentes.

248. Le drame de l'Afrique australe n'est, hélas, pas le seul qui constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales. Au Moyen-Orient, Israël continue de défier la communauté internationale et à agir en violation de la Charte de notre organisation et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

249. Les peuples de la Palestine et du Liban continuent à endurer l'occupation, les exactions, la répression et les bombardements meurtriers auxquels ils sont soumis quotidiennement par l'armée israélienne.

250. Toutes les tentatives entreprises au sein de notre organisation ou dans d'autres enceintes pour trouver une solution juste et durable à ce problème se sont heurtées à l'intransigeance d'Israël et à sa détermination de poursuivre sa politique d'occupation et sa politique de colonisation rampante par l'acquisition de terres arabes.

251. Cependant, notre assemblée a, dans diverses résolutions, élaboré les fondements d'une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient. Elle a en effet reconnu que toute solution passe par la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien. A cet égard, je voudrais rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son président, l'ambassadeur Médoune Fall, pour les efforts remarquables qu'ils déploient dans le sens de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. L'Assemblée générale, par sa résolution 33/28 A, a fait siennes les recommandations du Comité qui constituent une contribution importante aux efforts sincères déployés pour régler ce problème.

252. Nous pensons qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient passe par le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Seule une telle approche pourrait conduire à un règlement durable de la crise du Moyen-Orient. Mon gouvernement est convaincu de la nécessité de la participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties à toutes les conférences et négociations.

253. Toute tentative visant à ignorer l'OLP dans la recherche d'un règlement du conflit du Moyen-Orient ne peut que retarder la solution de ce conflit. Mon gouvernement continuera à apporter son soutien ferme au peuple palestinien et à son représentant légitime, l'OLP, ainsi qu'aux autres pays arabes frères pour la libération de leurs territoires occupés. Mon gouvernement assure aussi le Liban frère de son ferme soutien dans sa lutte pour son indépendance et son intégrité.

254. Un autre problème qui demeure préoccupant pour la communauté internationale est celui des réfugiés. Le flot

¹⁷ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

¹⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

de ceux-ci en Afrique et au Sud-Est asiatique constitue une source de préoccupations pour la communauté internationale.

255. Mon gouvernement rend hommage à cette occasion à notre Secrétaire général et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour les efforts qu'ils déploient afin d'améliorer la situation et les conditions de vie des réfugiés.

256. Mon gouvernement estime que l'application des divers pactes, conventions et autres normes de droit régissant la conduite et la responsabilité des gouvernements en la matière aiderait à améliorer la situation des réfugiés et contribuerait à alléger leur sort.

257. Nous sommes cependant convaincus que la solution définitive de ce problème réside dans le respect par tous les Etats des principes contenus dans la Charte de notre organisation et, en particulier, le règlement des différends par des voies pacifiques.

258. L'une des causes de l'afflux des réfugiés en Asie du Sud-Est est le conflit qui prévaut dans cette partie du monde. Mon pays n'a jamais ménagé son appui à l'ensemble des pays de la région, et c'est pour nous le moment de souhaiter vivement que l'entente, la coopération et la solidarité reviennent dans cette partie du monde qu'une longue et fidèle amitié avec la République populaire de Chine et avec les autres Etats de la région nous a appris à connaître et à apprécier.

259. La colonisation, l'exploitation de l'homme par l'homme, le racisme, l'*apartheid* sont des fléaux de notre temps avec lesquels nous nous sommes, hélas, familiarisés et contre lesquels nous luttons avec un certain succès. Mais il y a un autre fléau qui menace aussi dangereusement la paix et la stabilité du monde, c'est celui de la faim; plus des deux tiers de l'humanité sont menacés par la famine. Une minorité d'Etats continue de s'enrichir, le reste de l'humanité s'appauvrit d'année en année. Cela doit changer. Un dialogue franc et fructueux doit s'établir entre riches et pauvres, entre nations industrialisées et pays sous-développés; en un mot, un ordre économique nouveau doit naître.

260. Nous avons connu la série des "décennies pour le développement", celle des "stratégies du développement", de la "détérioration des termes de l'échange", de "l'ordre économique mondial nouveau", etc. Aujourd'hui, c'est le problème de l'énergie qui est "à la mode". A ce propos, je voudrais attirer l'attention des pays en développement notamment sur la campagne insidieuse déclenchée contre les pays arabes producteurs de pétrole et dont nous connaissons bien les motivations et les origines.

261. Depuis que nous nous sommes retrouvés pour la dernière fois dans cette enceinte, la situation de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud ne paraît pas s'être suffisamment améliorée pour permettre à la communauté internationale d'entamer, avec un optimisme justifié, la troisième décennie des Nations Unies pour le développement dont on s'attache actuellement à délimiter le cadre et à définir les objectifs.

262. Cet immobilisme dans un domaine dont relèvent des questions d'importance capitale et qui prennent de plus en plus le pas, au sein de notre organisation, sur toutes les autres, quelle qu'en soit la nature, est d'autant plus regrettable qu'au cours des 12 derniers mois plusieurs réunions se sont tenues. Ces réunions devaient débattre de pro-

blèmes aussi importants que le commerce international, la science et la technique au service du développement, la réforme agraire et le développement rural, et bien d'autres.

263. Mon pays, qui à maintes reprises a affirmé et prouvé sa foi en l'Organisation des Nations Unies comme seul cadre approprié au sein duquel des problèmes de caractère global tels que ceux qui se posent au niveau des relations économiques internationales peuvent être utilement débattus, portait de grands espoirs sur les travaux de ces différentes réunions tenues sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

264. Ces espoirs étaient, nous semble-t-il, d'autant plus fondés que le déséquilibre chaque jour plus accusé dans les relations commerciales entre le Nord et le Sud, le déficit structurel qui caractérise la balance des paiements de la majorité des pays en développement, la faim et la malnutrition auxquelles semblent être à jamais condamnés des centaines de millions d'être humains constituent quelques-uns seulement des problèmes qui continuent de menacer la survie même de l'humanité. L'urgence qui s'attache à trouver des solutions adéquates et globales à ces problèmes n'est donc plus à démontrer, comme il devient de plus en plus évident qu'un tel effort n'est pas dans l'intérêt des seuls pays en développement, mais bien de la communauté internationale dans son ensemble.

265. Il a été certes possible de réaliser un consensus sur un certain nombre de questions telles que le programme d'assistance en faveur des pays les moins avancés. Mais, sans en nier l'importance, les résultats de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille cet été, paraissent bien maigres si l'on considère les problèmes essentiels qui figuraient à son ordre du jour — transfert de technologie, dette des pays en développement, système monétaire international — et qui n'ont même pas reçu un début de solution.

266. Nous restons cependant confiants que les organes compétents de la CNUCED auxquels ont été renvoyées les questions non résolues à Manille seront à même d'en faire avancer l'examen. Il serait en effet inadmissible et même dangereux que les mêmes problèmes restent entiers jusqu'à la tenue de la sixième session de la CNUCED. Par contre, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue récemment à Vienne, a, quant à elle, arrêté des mesures¹⁹ qui, si elles étaient loyalement et rapidement appliquées, contribueraient sans aucun doute à pallier le retard des pays en développement dans ce domaine.

267. Il est à espérer que la session extraordinaire que nous nous proposons de consacrer, l'année prochaine, aux problèmes économiques et de développement permettra de lever quelques-uns des obstacles qui jalonnent encore la longue et difficile marche vers le nouvel ordre économique international.

268. Voilà pourquoi il convient d'en préparer minutieusement les travaux. A cette tâche s'attèle depuis deux ans le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Né de la conscience de la communauté internationale de la nécessité d'avoir au sein même du système des Nations Unies un organe central chargé de suivre, au plus haut niveau, la mise en œuvre des mesures arrêtées pour l'instauration d'un ordre mondial

¹⁹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21), chap. VI et VII.

plus juste et plus équitable, ce comité devrait, à notre sens, grâce au rôle éminemment politique qui lui est dévolu, constituer le cadre idéal pour des négociations substantielles orientées vers l'action et au sein duquel des engagements précis doivent être contractés et des mesures concrètes arrêtées.

269. Le rythme des travaux du Comité et les résultats pour le moins modestes obtenus jusqu'à présent n'incitent malheureusement pas à un grand optimisme. Nous sommes cependant convaincus qu'au prix d'une volonté politique plus accrue de la part des pays développés le Comité pourra mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

270. Parallèlement à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale se poursuit celle de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Les travaux du Comité chargé de dégager l'ébauche de la stratégie et d'en définir les buts et les objectifs²⁰ ne semblent pas évoluer à un rythme qui permette l'adoption de la stratégie lors de la session extraordinaire. Il est à souhaiter que, sur une question aussi capitale pour l'avenir de l'humanité, la solidarité et la coopération finiront par prévaloir.

271. Pays à vocation essentiellement agro-pastorale, la Mauritanie attache une importance toute particulière aux mesures qui seront arrêtées dans la stratégie pour pallier le retard des pays en développement dans le domaine de l'agriculture. A cet égard, notre participation aux travaux de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue récemment à Rome, reflète clairement l'intérêt que nous accordons à cette question. La Conférence générale de la FAO, lors de sa vingtième session — prévue pour 1981 —, devra prendre les mesures qui lui ont été recommandées par la Conférence mondiale et qui visent à aider les Etats Membres dans la mise en œuvre du programme d'action.

272. Compte tenu du rôle prépondérant du secteur agricole dans notre économie, l'évolution et la diversification de celle-ci ont été profondément influencées par le retard accusé dans la production agricole. Ce retard s'est traduit, comme chacun le sait, par une augmentation de la production agricole de l'ordre de 2,6 p. 100 par an pour l'ensemble des pays en développement au cours de la seconde moitié des années 70, taux bien en deçà de l'objectif de 4 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Mais ce taux a été plus bas encore en Afrique et en Asie, où il a baissé de façon spectaculaire au cours de la première moitié des années 70 dans les pays à faible revenu.

273. En Afrique, ce déclin est en partie dû à des conditions climatiques particulièrement défavorables et qui se sont notamment traduites par une sécheresse prolongée dans les pays de la région soudano-sahélienne. En Mauritanie, les effets de ce terrible fléau se font encore sentir dans tous les secteurs de l'économie nationale et ce, malgré la conjugaison des efforts sur les plans national et international.

274. A cet égard, je tiens à exprimer de nouveau la gratitude du Gouvernement et du peuple mauritaniens aux pays et organismes gouvernementaux ou privés qui ont bien voulu répondre généreusement aux appels lancés en faveur de nos populations si durement éprouvées par 10 années consécutives de sécheresse.

275. Nous voici à la fin de cette introduction dans laquelle j'ai voulu mettre l'accent, au nom de mon gouvernement, sur un certain nombre de points qui, à notre avis, conditionnent la paix, la stabilité et la coopération dans notre monde, paix et stabilité pour lesquelles notre organisation a été créée.

276. M. EIKENI (Samoa) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, vos qualités sont bien connues de cette instance mondiale et votre compétence personnelle en tant que diplomate est tellement bien établie qu'il n'est pas nécessaire pour moi d'en parler davantage. Je me limiterai à vous rendre hommage et à vous dire combien ma délégation se félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cet honneur ne s'adresse pas seulement à vos mérites personnels, mais rejaillit également sur votre pays, la République-Unie de Tanzanie.

277. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Liévano, et présenter nos meilleurs vœux à notre secrétaire général qui continue de servir cette organisation et ses objectifs avec le dévouement et l'intégrité que nous lui connaissons bien.

278. Nous sommes extrêmement heureux d'accueillir parmi nous Sainte-Lucie, pays ami du Commonwealth, qui siège nouvellement à nos côtés à cette assemblée. Nous avons eu l'honneur d'être présents lors de la célébration de son indépendance et sommes heureux d'être assis maintenant à ses côtés.

279. Samoa se trouve dans une partie du monde très tranquille. La tranquillité fait tellement partie de notre vie que nous ne pouvons que mieux comprendre la situation de ceux dont les conditions d'existence sont incompatibles avec une vie de paix et de dignité. A cet égard, nous estimons non seulement répréhensibles, mais parfois difficiles à comprendre les actes et les attitudes de ceux qui barrent la route à la paix ou qui ne saisissent pas les possibilités de l'instaurer.

280. Un égoïsme poussé, quelle qu'en soit la cause — cupidité, préjugé, arrogance ou ambition personnelle d'individus qui se trouvent en position d'exercer une influence —, n'a pas sa place sur cette terre que nous partageons tous, et on ne devrait ni tolérer ni soutenir, directement ou indirectement, une telle attitude. Nous déplorons l'oppression dont sont victimes certains peuples contre leur volonté, qu'il s'agisse de l'oppression d'un peuple par un autre ou de l'oppression d'un peuple par ses propres dirigeants au-delà des limites dictées par les besoins légitimes de la sécurité nationale, de l'harmonie et du progrès.

281. La communauté internationale se préoccupe depuis maintenant longtemps du problème de la Rhodésie. Le peuple de ce malheureux pays souffre depuis beaucoup trop longtemps. Mon pays a été encouragé par la réunion récente des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka, où s'est dessiné un désir réel de trouver une solution durable une fois pour toutes. Il faut que s'instaure réellement la règle de la majorité au Zimbabwe. Nous espérons très sincèrement que les négociations de Londres, faisant suite à la réunion de Lusaka, ouvriront la voie à un Zimbabwe libre et juste, où tous les citoyens vivront dans un climat de confiance et de sécurité.

282. Le problème de la Namibie figure depuis beaucoup trop longtemps également à l'ordre du jour de notre organisation. Le fait que l'Afrique du Sud ait pu bafouer non seulement les principes fondamentaux de la décence humaine dans sa politique intérieure, mais également les

²⁰ Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

points de vue clairement exprimés de la communauté internationale en poursuivant son occupation de la Namibie entache l'action de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale, dont c'est le devoir, doit utiliser tous ses moyens — qu'il s'agisse du dialogue ou, en cas d'échec, de la prise de sanctions effectives — pour convaincre ce pays du caractère insensé de son intransigeance et de son isolationnisme, et pour le persuader d'émanciper les Namubiens, démanteler ses pratiques et ses politiques répugnantes institutionnalisées et revenir dans la communauté des nations pour jouer le rôle positif qui lui revient dans le développement régional et mondial.

283. Le Moyen-Orient reste un foyer de tension dans le monde. Nous ouvrons cette session de l'Assemblée générale à un moment où un dialogue difficile se poursuit à la suite de la signature du traité de paix du Moyen-Orient. Le Samoa est satisfait des éléments positifs que l'on peut relever dans cette percée d'importance ainsi que dans d'autres initiatives dont le but est de pousser les parties à trouver une solution. La position du Samoa sur la question du Moyen-Orient est claire. Dans ce différend, autant nous appuyons le droit fondamental d'Israël d'exister en tant qu'Etat souverain à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, autant nous sommes convaincus que le peuple palestinien a droit à une patrie et à tout statut national dont il souhaitera se doter par l'exercice de l'autodétermination.

284. Les Israéliens et les Palestiniens, par l'intermédiaire de leurs représentants légitimes, doivent reconnaître ces principes de base et les accepter carrément. Ils ne doivent plus se tenir à distance; ils doivent se garder du terrorisme et de la violence, car ces atrocités ne servent qu'à mettre la paix hors de portée et à prolonger l'angoisse et la souffrance des peuples de la région. La seule justification de toute action ou attitude politique est d'assurer le bien-être des peuples intéressés. Les peuples de la région méritent la paix et méritent qu'il soit mis fin aux antagonismes.

285. Le courage manifesté par les dirigeants de l'Egypte et d'Israël au cours des derniers mois mérite nos louanges et notre appui. Il est toutefois décevant de constater qu'Israël continue de créer des colonies de peuplement dans les territoires occupés au moment où ce fragile processus de paix a besoin d'être encouragé plutôt que de se voir opposer des obstacles si l'on veut qu'il puisse recevoir l'appui le plus large et le succès qu'il mérite. De même, les violations constantes du territoire libanais mettent en danger la réalisation de cet objectif.

286. La situation en Indochine préoccupe profondément mon pays. Nous éprouvons beaucoup de pitié pour les victimes innocentes. Les actes désespérés auxquels elles ont dû recourir, les risques qui pèsent sur leur vie et les grandes difficultés qu'elles ont rencontrées ont fort heureusement engendré une réaction et une aide compatissantes de la part de la communauté internationale. Nous sommes de tout cœur également avec les pays voisins de la région.

287. Il est assez difficile pour les pays en développement de bâtir leur économie et d'améliorer le bien-être de leurs peuples sans avoir à faire face aux problèmes imposés par les troubles au Viet Nam et au Kampuchea, des troubles dont ils ne sont pas à l'origine mais qui menacent leur sécurité et les empêchent de poursuivre le but légitime de prospérité et d'harmonie en Asie du Sud-Est. Ceux qui, dans la région et en dehors de la région, provoquent et favorisent les tensions et l'incertitude dans l'Asie du Sud-Est doivent s'abstenir de poursuivre des politiques et des actes qui empêchent les populations de la zone de vivre

ensemble dans la paix et l'harmonie et qui violent les principes fondamentaux de cette organisation.

288. Je ne peux pas m'empêcher d'exprimer notre horreur face aux atrocités indicibles infligées au peuple kam-puchéen par le régime de Pol Pot. Nous espérons que bientôt le peuple du Kampuchea et, d'ailleurs, toute la région pourront être à l'abri des attaques et des harcèlements de toutes sortes.

289. Une solution satisfaisante de la situation à Chypre n'est toujours pas en vue. Les conversations intercommunautaires fournissent la meilleure possibilité de parvenir à une solution mutuellement acceptable et doivent être vivement encouragées. Le rôle joué par le Secrétaire général dans la reprise de ces conversations doit être loué, et nous devons inviter tous les intéressés, chypriotes et non chypriotes, à respecter avant tout le droit des deux éléments de la population chypriote en leur permettant de mettre au point ensemble une solution garantissant les droits et les libertés pour tous.

290. Mon gouvernement est de plus en plus préoccupé par les nombreux rapports faisant état de violations flagrantes et même grotesques des droits de l'homme dans plusieurs parties du monde. Ces pratiques soumettent non seulement les peuples à des indignités intolérables, mais, comme nous l'avons constaté, elles bouleversent la paix et la stabilité des régions où elles se produisent. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons des procédures et des institutions qui permettent de promouvoir les droits de l'homme, mais nous estimons que ces institutions doivent être renforcées. L'Organisation doit être en mesure d'agir rapidement pour que ces taches qui obscurcissent l'histoire de la race humaine soient effacées. Nous appuyons donc la proposition visant à établir le bureau d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Aucun pays, à moins qu'il n'ait quelque chose à cacher, ne devrait craindre une telle proposition. Mais si l'Organisation mondiale n'est pas prête à accepter la mise en place d'un tel bureau, alors nous appuierons la proposition faite par le Canada [8^e séance, par. 92], à savoir qu'une personne acceptée par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies puisse être installée au poste de sous-secrétaire général aux droits de l'homme. Une personne bien connue dans le domaine des causes humanitaires pourrait contribuer à accorder la priorité aux droits de l'homme qui est, à notre avis, indispensable au maintien et à la protection de la dignité de l'humanité.

291. Les questions économiques deviennent de plus en plus importantes dans les relations internationales. La notion d'un ordre économique fondé sur la justice et l'égalité a déjà été largement approuvée par la communauté mondiale comme étant à la fois souhaitable et inévitable. Nous estimons qu'il ne peut y avoir de paix véritable et durable tant que prévaudront inégalités et déséquilibres.

292. Le Samoa est profondément préoccupé par le fait qu'en dépit des beaux discours les négociations sur les questions économiques importantes qui se posent au monde dans son ensemble ont donné très peu de résultats. Le dialogue Nord-Sud n'a pas répondu aux aspirations des pays en développement, pas plus qu'il n'a répondu aux espoirs des pays développés.

293. L'état de l'économie mondiale atteint aujourd'hui une situation de crise. Cette crise découle en partie de la détérioration des termes de l'échange, d'un protectionnisme qui s'étend, d'une inflation galopante et de la récession, du fait que les pays développés n'ont pas atteint

l'objectif souhaité pour ce qui concerne l'aide publique au développement, de la crise de l'énergie et, malheureusement, de l'absence de volonté politique véritable de la part de certains pays développés, qui aurait permis de faire les concessions nécessaires et d'entamer des négociations véritables. L'expérience économique très sombre des pays développés semble avoir tellement paralysé la volonté politique dans ces pays que les exigences de ceux qui se trouvent dans des situations beaucoup plus difficiles et qui ont besoin de réformes fondamentales ne sont même pas examinées mais sont laissées de côté au même titre que les énumérations des difficultés économiques du moment. La situation d'ensemble exige néanmoins courage et hardiesse de la part des pays développés.

294. La crise économique mondiale a son effet le plus grave sur les pays en développement, notamment sur les pays les plus pauvres ou les moins développés parmi eux. La nécessité d'un système économique rationnel et juste est plus urgente que jamais étant donné les disparités entre les économies des pays développés et celles des pays en développement. Face à ces tendances économiques négatives, la communauté internationale doit trouver des solutions urgentes pour pallier la situation parce qu'en dernière analyse la garantie ultime pour la sécurité internationale, la paix durable et la prospérité est le bien-être économique de toutes les nations.

295. Nous sommes maintenant au seuil de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement qui englobera les années 80 et de la session extraordinaire des Nations Unies qui se tiendra l'année prochaine. Il faut s'efforcer de sortir de l'impasse actuelle et trouver de nouvelles méthodes pour obtenir des résultats concrets sur les questions fondamentales relatives à la réforme économique. A l'issue de la session extraordinaire, nous voudrions pouvoir assister à une réaction hardie et nouvelle face au défi des années 80. Cette réaction doit être réaliste, pratique et efficace.

296. Nous voyons cette nouvelle stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie comme une entreprise mettant en cause toute la communauté internationale, en vue précisément de réaliser progressivement les objectifs du nouvel ordre économique international. Nous sommes encouragés par les réactions positives obtenues jusqu'à présent par certains pays développés face aux propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept demandant d'inaugurer une série de négociations globales et soutenues sur la coopération internationale en faveur du développement [A/34/34, troisième partie, annexe I]. Nous espérons que d'autres pays développés, véritablement intéressés par l'amélioration du sort des pays en développement et du monde, appuieront volontiers ces propositions.

297. Nous espérons très sincèrement que le dialogue Nord-Sud ne se transformera pas en un exercice de rhétorique et en un affrontement entre les "nantis" et les "démunis", mais qu'il sera un cadre de discussion positive facilitant la prise de décision sur des mesures spécifiques et des innovations nécessaires pour bâtir la confiance dans les pays et promouvoir la croissance mondiale.

298. La discussion sur ce qu'on appelle le nouvel ordre économique dans son ensemble en tant que notion, dans une atmosphère d'affrontements, évoquerait trop facilement des perspectives de changements radicaux à une grande échelle et aurait tendance à créer plus d'appréhension et de frustration qu'une réelle coopération. Les pays

en développement réclament ces changements radicaux avec de plus en plus d'impatience. Les pays développés se sentent par ailleurs menacés par cette poussée de zèle et y résistent instinctivement.

299. La croissance constante des économies des pays développés est vitale pour la santé économique du monde, mais la croissance des pays en développement et l'utilisation de leurs ressources économiques cachées sont également vitales et, à la longue, absolument nécessaires à la croissance soutenue des économies des pays développés. L'interdépendance, qui est une réalité de l'existence économique aujourd'hui, doit être utilisée pour assurer le dynamisme dans les relations économiques et de ce fait l'expansion mondiale.

300. Le fait de discuter de ces questions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ne signifie pas qu'on abandonne les tentatives déjà faites dans d'autres instances pour aborder les aspects du problème. Le défi lancé à la communauté internationale est si important et si urgent que toutes les méthodes doivent être utilisées pour trouver des solutions et des accords.

301. J'ai entamé cette déclaration en parlant du caractère pacifique de notre région fort éloignée du monde et de la chance que nous avons généralement de pouvoir suivre le mode de vie que nous avons choisi. Récemment, nous avons assisté à des progrès constants dans la décolonisation de la région du Pacifique. Ces 12 derniers mois ont vu l'accession de nouveaux pays à l'indépendance dans la région du Pacifique sud. L'année dernière, nous avons accueilli ici les îles Salomon à l'ONU et nous avons constaté l'indépendance nouvellement obtenue par Tuvalu. Cette année, nous avons également vu l'accession à l'indépendance des anciennes îles Gilbert, le Kiribati. Nous sommes très heureux, du fait des liens spéciaux de parenté et de l'expérience qui nous unissent à nos voisins du Pacifique, de constater ces événements et, par une longue coopération mutuelle, d'avoir participé à cette évolution.

302. Le processus d'évolution vers l'indépendance de notre région est naturellement loin d'être terminé. Nous voyons avec intérêt, par exemple, l'évolution politique des Nouvelles-Hébrides. Notre sympathie pour le peuple des Nouvelles-Hébrides est profonde et nous attendons avec impatience le jour où la pleine indépendance lui sera accordée. Nous avons exprimé dans notre organe régional, le Colloque du Pacifique sud, lors de sa réunion de cette année, notre espoir de voir se réaliser des progrès vers l'indépendance et de voir tous les groupes politiques importants travailler ensemble à la préparation de leur indépendance.

303. En tant que membre du Colloque du Pacifique sud, et en tant que nation indépendante, nous réaffirmons notre conviction que le principe de l'autodétermination et de l'indépendance s'applique à toutes les populations des Îles du Pacifique, conformément aux vœux qu'elles ont librement exprimés, et nous invitons toutes les parties intéressées à œuvrer dans ce sens. L'avenir des peuples de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française nous préoccupe. Il faut leur permettre de façonner leur avenir conformément à leurs propres vœux. Les questions sont, nous le savons, très complexes. Nous les avons connues nous-mêmes quand nous cherchions à obtenir notre indépendance. A notre avis, ces problèmes sont liés à beaucoup d'autres questions qui sont traitées devant cet organe et qui trouvent leur origine dans la lutte contre le colonialisme. En ce qui nous concerne la trame est ininterrompue.

Nous nous opposons au colonialisme et à toutes ses conséquences, quelles que soient leurs manifestations, car nous ne pouvons accepter qu'un groupe, que ce soit sur un plan racial, culturel ou économique, puisse en dominer un autre.

304. L'isolement géographique ne diminue pas notre angoisse face aux questions qui préoccupent l'Organisation mondiale. Certaines des questions les plus graves nous atteignent beaucoup plus durement du fait de notre éloignement. Par exemple, non seulement nous subissons une grande part de l'inflation mondiale qui, automatiquement, est importée dans notre petite économie, mais, en outre, les coûts de transport, étant donné les grandes distances, font que nous recevons en fait une double dose d'inflation, attribuable directement à la flambée des prix du pétrole. Des essais nucléaires ont été effectués à notre porte, du fait de notre éloignement et de notre isolement. Ces essais nucléaires préoccupent la région du Pacifique. Les essais dans l'atmosphère, qui ont été menés dans le Pacifique sud, ont soulevé de graves objections de la part des populations de la région du Pacifique. Certains ont élevé la voix, à ce moment-là, au sein de cette organisation, pour que cesse la pollution de notre atmosphère par les expériences nucléaires. D'autres ont lancé un appel et ont exprimé leurs protestations par les moyens qui étaient à leur disposition, mais tout cela en vain.

305. Des essais nucléaires, même s'ils ne sont plus faits dans l'atmosphère, se poursuivent dans le Pacifique sud. Nous regrettons que la communauté internationale n'ait pu encore aboutir à un accord sur l'interdiction de tous les essais nucléaires. Nous espérons que, très rapidement, un traité visant à l'arrêt complet des essais pourra être signé. L'humanité devrait essayer de voir comment elle peut mieux survivre et non pas comment elle peut mieux, et plus efficacement, se détruire.

306. Comme plusieurs autres nations, nous nous félicitons de la conclusion du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements nucléaires entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et nous comptons qu'il sera ratifié. Nous espérons que ces accords et l'expérience acquise au cours de leur mise en œuvre permettront de créer une atmosphère dans laquelle on obtiendra des accords beaucoup plus poussés dans l'avenir, non seulement sur le désarmement nucléaire mais aussi sur celui des armes classiques.

307. La nécessité de débarrasser notre monde des conflits et des conséquences terribles découlant de la tension causée par le stockage des armes devrait être l'objectif poursuivi par toutes les nations. Le Samoa, en dépit des problèmes et des obstacles extrêmement difficiles qui se présentent à la communauté internationale, espère toujours que les peuples, partout, tiendront compte de l'appel lancé par le pape Jean-Paul II la semaine dernière [17^e séance] pour que l'on respecte les droits de son prochain afin que nous puissions tous profiter de ce monde dans l'harmonie.

308. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je voudrais rappeler que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes par question et que les représentants feraient leurs déclarations de leur place. Pour le bon déroulement de nos travaux, je me propose d'appliquer rigoureusement cette disposition. Je donne maintenant

la parole aux représentants qui ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

309. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Cette assemblée est confrontée à un fait étonnant et, pour beaucoup, inacceptable : la paix est en train de se faire au Moyen-Orient.

310. Le débat général actuel, qui tire maintenant à sa fin, a été surtout une répétition de ce qui s'est passé l'année dernière. Craignant d'embrasser le nouvel esprit de dialogue et de négociation, certains Etats continuent de s'accrocher désespérément à la rhétorique vide du passé, dans la volonté de miner les perspectives de paix au Moyen-Orient.

311. Cela ne sera pas couronné de succès. Aujourd'hui, le Traité de paix entre Israël et l'Égypte est un fait. De plus, le processus de paix continue. Il introduit une nouvelle réalité, une nouvelle dynamique dans le Moyen-Orient, réalité qui offre un avenir plus brillant et meilleur pour tous au Moyen-Orient.

312. Les pays arabes du refus, qui se sont réunis à Bagdad, en novembre 1978, à la neuvième Conférence arabe au sommet, ne peuvent pas accepter ces faits. Ils ont donc déclaré la guerre à la paix, ils ont transformé l'Assemblée générale en champ de bataille contre la paix.

313. Le scénario a été écrit à La Havane. Le ton donné aux attaques contre la paix par toute une série d'Etats a été aigu et nerveux, et cela pour de bonnes raisons : il y a un an le Traité de paix n'était pas une certitude; aujourd'hui les ennemis de la paix doivent se fonder sur l'hypothèse que les négociations qui ont lieu actuellement sur la base de l'accord de Camp David pour donner une pleine autonomie aux habitants de la Judée, de la Samarie et du district de Gaza²¹ seront couronnées de succès. Étant donné leur point de vue erroné, ils ont de bonnes raisons d'être inquiets.

314. Je ne vais donc pas essayer de répondre à toutes leurs accusations sans fondement. Cependant, il y en a certaines que l'on ne peut pas ignorer.

315. L'un des voisins d'Israël a eu l'audace de se présenter ici comme champion de la cause des Arabes palestiniens. On pourrait se demander ce que faisait la Jordanie entre 1948 et 1967 quand elle a occupé de façon illégale et annexé la Judée et la Samarie. La dernière chose que ce pays voulait écouter à ce moment-là, c'étaient des suggestions d'autonomie pour les Arabes palestiniens. Lorsqu'ils ont essayé de se révolter, le même régime n'a pas hésité, en 1963, par exemple, à employer des chars pour écraser l'opposition, causant quelque 200 victimes dont 50 ont trouvé la mort. Et quand, dans les années qui ont suivi la guerre des six jours de 1967, ce qu'on appelle l'OLP a établi un "Etat dans l'Etat" sur son territoire, le régime jordanien n'a pas hésité à exercer une poigne de fer, et beaucoup de terroristes de l'OLP en septembre 1970 — Septembre noir — ont fui pour se réfugier en Israël. Cet Etat arabe, qui a refusé aux Juifs l'accès aux Lieux saints, a eu le front, dans ce débat, d'accuser Israël de "ravager" Jérusalem jour après jour. Le monde n'a pas oublié ni pardonné la mutilation de Jérusalem par la Jordanie et la destruction systématique du passé juif de cette ville. La Jérusalem unie et ses lieux saints n'ont jamais connu la liberté, la protection ni le statut dont ils bénéficient maintenant sous le Gouvernement d'Israël.

²¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, signé à Washington le 17 septembre 1978.

316. La Syrie a versé des larmes de crocodile au sujet du sort des Arabes vivant sous administration israélienne. La Syrie, elle, parmi tous les pays ! La Syrie qui, elle, est violemment intervenue dans les affaires internes du Liban, qui a favorisé et encouragé la guerre civile là-bas; la Syrie qui, au nom de la "paix", a bombardé les camps de réfugiés palestiniens de Tel al-Zaatar et ailleurs, et qui, rageusement, a tourné ses canons contre les chrétiens au Liban; la Syrie qui maintient encore aujourd'hui plus d'un tiers de son armée au Liban afin de réaliser enfin son rêve : incorporer ce pays dévasté dans une Syrie plus grande. La semaine dernière encore, le Ministre de la défense syrien a renouvelé les menaces de guerre de son pays contre Israël. Et pourtant, la Syrie a la témérité de se poser ici en champion de la paix.

317. Le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie Saoudite a été plus élégant, mais à peine plus subtil. Selon lui, le moment peut venir où les Etats arabes du refus "se trouveraient obligés d'adopter des attitudes et d'avoir des réactions déterminées inéluctables pour la sauvegarde de leur dignité et la défense de leurs droits légitimes inaliénables" [21^e séance, par. 143]. Ne nous faisons pas d'illusions. Cette déclaration est une répétition à peine déguisée de la volonté de l'Arabie saoudite d'appuyer les ennemis de la paix, quelles qu'en soient les conséquences.

318. La virulence et la véhémence avec lesquelles l'Iraq a participé au débat ne nous ont nullement étonnés. Voici un Etat — en guerre avec Israël — dont la principale contribution au conflit au Moyen-Orient s'est limitée à des fanfaronnades et à des insultes à l'adresse d'Israël. Voici également un Etat qui prétend à l'hégémonie dans le monde arabe et qui se lance avec un opportunisme politique dans des attaques frénétiques contre le Traité de paix. Traitant, comme tout le monde le sait, ses propres minorités de la façon la plus vile, armé jusqu'aux dents par les armes soviétiques, et se lançant sur la voie de la technique nucléaire, l'Iraq est un pays dont la démagogie usée ne mérite que mépris.

319. La brutalité des attaques de l'Iraq contre Israël n'a été dépassée que par la Libye. Mais la force des observations de la Libye devient nulle lorsqu'on se rappelle que c'est ce pays qui, sans hésiter, a envoyé des troupes pour appuyer le régime barbare de l'ancien président Idi Amin en Ouganda et qui, à l'heure actuelle, a pratiquement annexé la moitié de l'immense territoire de l'un de ses voisins. De plus, la Libye est activement mêlée à un grand nombre d'autres conflits interafricains, outre le rôle de trésorier payeur de groupes terroristes qu'elle joue dans plusieurs parties du monde.

320. Comme de coutume, l'Union soviétique — un pays qui a tant fait pour la paix au Moyen-Orient et pour les droits de l'homme en général — s'est jointe au chœur des distorsions et des déformations qui se sont succédé. Dans sa tentative visant à saper le processus de paix au Moyen-Orient et l'esprit de Camp David, l'Union soviétique s'est crue obligée une fois de plus d'attaquer le Traité de paix entre Israël et l'Egypte, qui constitue le premier pas vers un règlement pacifique dans tout le Moyen-Orient. Est-ce que l'obsession constante de l'Union soviétique en ce qui concerne "une paix séparée" ne découlerait pas peut-être du fait qu'elle a commencé sa carrière diplomatique par un traité séparé avec l'Allemagne, à Brest Litovsk, en 1918 ? On se le demande.

321. Je m'abstiendrai de répondre aux autres accusations de l'Union soviétique et de ses fantoches qui se confor-

ment à ses ordres. Au contraire, je préférerais rappeler, comme je l'ai fait l'an dernier, le cas d'un prisonnier de conscience qui languit dans une prison soviétique pour la simple raison qu'il souhaite émigrer et garder la foi juive. Iosef Mendelevich a été arrêté en 1970. Personne n'a eu l'autorisation d'aller le voir au cours des six dernières années. Les lettres qui lui ont été écrites depuis un an ne lui ont jamais été remises. Tous les livres qui lui ont été envoyés ont été confisqués. On ne lui a administré aucun traitement médical.

322. Dans une lettre datée du 8 juillet dernier, Mendelevich a écrit que les fonctionnaires de la prison lui ont refusé les médicaments en disant : "lorsque vous serez libéré" — en 1982 — "toutes vos maladies auront disparu".

323. En ce qui concerne l'absence de lettres de sa famille l'année dernière, il a écrit :

"Je ne crois pas que vous m'avez oublié. Je sais que vous continuez à m'écrire. Quelquefois je prends des vieilles lettres et les relis en m'imaginant qu'elles sont nouvelles et que je suis toujours présent parmi vous."

324. Au nom de l'Etat et du peuple d'Israël, je peux vous assurer, Iosef Mendelevich, de cette tribune, que nous ne vous avons pas oublié.

325. Israël demande à nouveau à l'Union soviétique de libérer Mendelevich et les autres prisonniers de conscience et de permettre à tous ceux qui veulent émigrer en Israël pour rejoindre leur famille et leur peuple de le faire. Si l'Assemblée...

326. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je prie le représentant d'Israël de m'excuser mais le temps qui lui est dévolu est écoulé. Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

327. M. CU DINH BA (Viet Nam) : La position du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam en ce qui concerne les problèmes soulevés par le chef de la délégation thaïlandaise à l'égard de mon pays a été exposée clairement par le chef de ma délégation devant l'Assemblée générale, le 28 septembre [13^e séance].

328. Etant donné l'heure tardive et pour ne pas abuser de la patience de l'Assemblée, je n'exposerai pas à nouveau cette position. Ma délégation tient à rejeter catégoriquement les allégations calomnieuses du chef de la délégation thaïlandaise à l'égard de mon pays. Tout le monde sait que la Thaïlande a pris part activement, aux côtés des impérialistes, à la guerre d'agression contre le Viet Nam, le Kampuchea et le Laos. Si la Thaïlande persiste dans son erreur du passé en adoptant une attitude hostile vis-à-vis des trois peuples d'Indochine, elle agira contrairement à ses propres intérêts et aux intérêts de la paix et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

329. M. HAYDAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Je prie l'Assemblée de m'excuser de prendre la parole à une heure aussi tardive, car je ne veux pas lui faire perdre son temps ni celui des représentants. Nous sommes soucieux de préserver ce temps qui est limité. Je me vois toutefois obligé de répéter ce que nous avons dit maintes fois dans le passé. L'entrée des forces de mon pays au Liban s'est faite à la demande du Président libanais et des autorités légitimes du pays. Nous sommes prêts à quitter le Liban à tout instant, dès que le pouvoir légitime au Liban nous le demandera.

330. Telle est notre position, que nous avons répétée à maintes reprises et que nous réitérons aujourd'hui encore. Mais, malgré cela, il existe une catégorie de personnes qui comprennent difficilement. L'esprit de ces personnes est emmuré contre toute compréhension. C'est pourquoi je ne perdrai pas mon temps ni celui de cette assemblée en vaines tentatives à cet effet.

331. Cette assemblée a elle-même condamné l'agression israélienne sioniste contre les territoires arabes; de même, elle a condamné de façon répétée l'entité sioniste en Israël. C'est pourquoi nous avons le choix entre deux options : ou bien la majorité internationale écrasante a raison, ou alors l'entité sioniste et ses quelques alliés, tels les régimes racistes en Afrique et l'ancien régime de Somoza, ont raison. Ou bien l'Assemblée générale a raison ou bien ces régimes ont raison. Cela est laissé à la discrétion de chaque délégation et de toute personne ayant suffisamment d'objectivité pour juger par elle-même.

332. Enfin — et je m'excuse à l'avance de le dire — je n'ai que du mépris pour la perte de temps que l'on fait subir à cette assemblée à entendre de telles inepties, des inepties comme celles que nous avons entendues il y a quelques minutes, et qui avaient été préparées longtemps en avance.

333. M. OBEIDAT (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais rappeler à tous les Membres de l'Assemblée — et je pense que cela est utile — que lorsque l'Assemblée générale a adopté sa résolution sur le partage, en 1947 [*résolution 181 (II)*], Israël n'a pas obtempéré à cette résolution et a commencé de mener des batailles offensives afin de s'emparer du maximum qu'il pouvait de territoires palestiniens. L'armée jordanienne a réussi à sauver la Jérusalem arabe et ce qui restait de la rive occidentale.

334. Ensuite, le peuple arabe de la rive occidentale a tenu plusieurs conférences pour décider de son sort, après qu'Israël se fut emparé de tous ces territoires. Il y eut une conférence à Jéricho en 1948 et 1949, une autre à Amman et une troisième à Naplouse. Le résultat de ces trois conférences a été l'unité avec la rive orientale du Jourdain, jusqu'à ce que ce processus d'unification eût pris son aspect constitutionnel en 1950. La décision d'unification était claire : elle ne devait pas influencer la solution définitive de la cause palestinienne. C'est-à-dire que la Jordanie était pleinement consciente, dès le début, de la nécessité de sauvegarder la cause palestinienne et l'identité palestinienne, contrairement à ce que prétend le représentant d'Israël.

335. Dès ce moment, depuis l'avènement de l'unité, le peuple jordanien a participé avec le peuple palestinien à l'œuvre de reconstruction et à l'action. Il y eut des développements tant économiques que politiques. C'est pourquoi je ne vois aucune justification aux larmes de crocodile versées par le représentant d'Israël sur des événements inexistantes, lorsqu'il accuse les autorités jordaniennes d'avoir sévi contre les citoyens de Naplouse.

336. Une fois de plus, je voudrais affirmer que la Jordanie a été dès le début pleinement soucieuse de sauvegarder l'identité palestinienne.

337. J'en viens maintenant au deuxième point soulevé par le représentant d'Israël. Alors qu'il versait des larmes de crocodile sur les Palestiniens, il accusait la Jordanie des événements de septembre 1970 et d'avoir sévi contre les Palestiniens. Je voudrais préciser à l'Assemblée générale

que ce qui s'est produit en 1970 en Jordanie s'est passé entre des hors-la-loi et les autorités et non pas entre les Palestiniens et les autorités jordaniennes. Je voudrais affirmer une fois de plus que ce qui s'est passé était une infraction à la loi et il n'y avait aucun rapport entre le fait que ces hors-la-loi soient des Palestiniens ou non.

338. Le représentant d'Israël pourrait peut-être reconnaître un jour que ceux d'entre les hors-la-loi qui ont fui vers la rive occidentale étaient probablement des agents envoyés par Israël, pour semer le trouble en Jordanie.

339. Quant à ce que prétendent les représentants israéliens que la Jordanie n'a pas sauvegardé les Lieux saints, c'est une fausse allégation. La Jordanie a été et reste toujours convaincue de la liberté d'accès aux Lieux saints et elle a toujours sauvegardé ces lieux.

340. Les allégations du représentant d'Israël ne sauraient modifier les faits.

341. M. AL-ALI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale et les représentants, dans les différentes commissions, sont maintenant tout à fait habitués à écouter un langage maintes fois répété, chaque année, de la part du représentant de l'entité sioniste raciste. Les États arabes et leurs différents régimes sont accusés de ces mêmes allégations, ces mêmes accusations et ces mêmes mensonges fallacieux. Et la cause en est très claire.

342. Le représentant sioniste a insulté les régimes arabes sans exception. Il a accusé constamment les pays arabes de rechercher toujours à s'armer davantage et à mobiliser leurs peuples pour s'abattre sur cette entité et l'effacer de l'existence. Je pense qu'il n'y a rien de nouveau dans ces propos.

343. Ce qui est nouveau, c'est que le représentant sioniste accuse l'Iraq d'acquérir un armement nucléaire. Il y a un proverbe arabe qui pourrait s'appliquer parfaitement à cette accusation et qui dit que l'accusé dit presque : "arrêtez-moi".

344. Chacun sait que le groupe arabe a demandé l'adjonction d'un point à l'ordre du jour de cette session intitulée "Armement nucléaire israélien" [A/34/142]. Cette session sera témoin d'une discussion de ce sujet et les représentants vont avoir des informations très précises sur l'ampleur et la gravité de l'armement nucléaire israélien et la menace qu'il constitue, non pas seulement pour la paix dans la région du Moyen-Orient, mais également pour d'autres parties du monde.

345. Chacun sait que l'Iraq est un des pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que d'autres pays arabes ont également signé ce traité. Quant à l'entité sioniste, qui prétend lutter pour la paix, elle n'a pas signé ce traité.

346. Le représentant sioniste parle de l'ampleur de l'armement iraquien, comme s'il voulait faire oublier aux autres ce qu'ils savent, c'est-à-dire qu'Israël est devenu un arsenal d'armes américaines très sophistiquées. Et nous avons devant nous les dernières agressions israéliennes contre le Sud du Liban, où nous pouvons voir le genre d'armes utilisées. Et si nous nous référons aux sources officielles et semi-officielles américaines et israéliennes, qui parlent de la qualité et du volume de l'armement qu'Israël a acquis au cours des derniers temps et les listes des demandes qu'il a soumises au Pentagone au cours de cette dernière période, tout le monde saura le danger que les intentions d'Israël représentent pour l'avenir.

347. En acquérant des armes, nous cherchons à nous défendre contre des agressions sionistes et contre l'occupation de nos territoires et le massacre de notre peuple.

348. Israël a occupé des territoires arabes et continue de les occuper. Israël a chassé tout un peuple et continue à pourchasser les Arabes. Israël a ignoré toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et continue de le faire. Comment donc, après cela, le représentant sioniste raciste, ennemi des résolutions les plus simples de cette assemblée, peut-il parler d'autres Etats et les accuser en leur attribuant des faits dont ils sont innocents ?

349. Le représentant sioniste pense que, en nous accusant les premiers de chercher à posséder un armement nucléaire, il peut influencer l'opinion des représentants. Mais les réalités ne peuvent être changées. Des informations très sûres seront présentées à cette assemblée et, à ce moment-là, nous pourrons reparler de tous les faits.

350. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la Jordanie a une fois encore essayé de falsifier l'histoire du Moyen-Orient. Mais, comme chacun sait, les pays arabes, y compris la Transjordanie, ont juré de détruire la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, du 29 novembre 1947, et ont décidé de la détruire par la

force des armes. La Transjordanie — c'était le nom de ce pays à l'époque — a envahi illégalement le territoire du Mandat palestinien en mai 1948, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies de 1948 confirment mon assertion et témoignent de cette réalité et aucune falsification de la part du représentant de la Jordanie ne saurait modifier ces faits bien connus.

351. La destruction par les Jordaniens de plus de 50 synagogues dans le quartier juif de la vieille ville de Jérusalem prouve le respect, naturellement, que la Jordanie prétend manifester à l'égard des Lieux saints de Jérusalem — ce que confirme la profanation du cimetière juif du mont des Oliviers.

352. Le représentant de l'Iraq a apparemment oublié que nous en étions encore au débat général. C'est pour cela qu'il nous a gratifiés de son discours habituel, qu'il a apparemment l'intention d'utiliser ici, indépendamment du point de l'ordre du jour à l'examen. Mais nous sommes bien sûr habitués à entendre ce disque usé. Je crois qu'il n'est pas besoin de retenir davantage l'Assemblée générale pour y répondre.

La séance est levée à 19 h 50.